

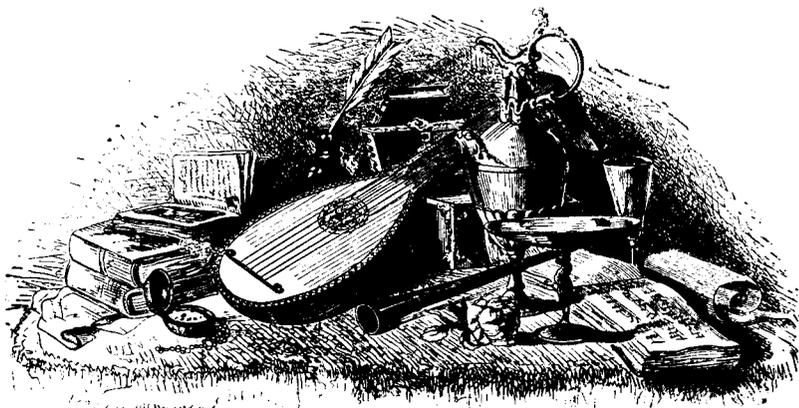
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: <i>Pagination continue.</i> | | |





L' "AVE MARIA" A VENISE

PAR CARL BECKER.

SIL est un culte profondément ancré et général dans le cœur du peuple, en Italie, c'est celui de la Vierge; les signes, les manifestations apparentes de ce culte se voient à chaque pas. L'image de la *Madona*, estampe, tableau ou statuette, a sa place marquée non seulement à chaque foyer, mais aussi à l'extérieur des maisons; et il n'est point de boutique, jusqu'à celles dédiées au jeu de *lotto*, qui n'ait sa lampe, allumée presque toujours, devant l'image vénérée. Il est de ces madones, exposées dans les rues, aux façades des maisons, qui ont une réelle valeur artistique. Plus d'une rappelle un ou des faits miraculeux; par exemple, entre cent autres, la Vierge dite *della Strada* que l'on vénère à l'église du Gésu. Primitivement placé dans une niche creusée au mur bordant un chemin d'accès à la ville, ce tableau, peint par le Pomerancio, en fut retiré à la suite de divers miracles obtenus par la grâce de la divine Mère, et porté en grande cérémonie à l'église où il se trouve encore en vue de sa conservation.

A proximité des villages, au bord du chemin dans les campagnes, on creuse des niches dans le roc, ou bien l'on érige de petits

édicules rustiques pour y placer l'effigie de la Madone. Le passant se découvre à sa vue, et parfois la jeune fille, l'enfant, le vieillard s'arrête et va égrener son chapelet au pied de la sainte image. Qui de nous, aux heures des angoisses, des tribulations, des afflictions ne s'adresse à notre Mère du ciel ? N'est-il pas doux de lui offrir également l'encens de nos cœurs, de notre filial amour ?

A certaines époques de l'année, autrefois, les montagnards des Appennins, des Abruzzes, en culotte courte, avec gilet rouge à boutons de métal et le manteau rapiécé jeté sur l'épaule, descendaient à la Ville Eternelle et, de rue en rue, jouaient de la *Zampogna* (1) et du *Piffero* (2) devant les images de madone les plus réputées.

Aujourd'hui encore, à Naples, aux approches de Noël, les "zampognari" et les "pifferari" parcourent les rues de la cité en jouant leurs airs rustiques. Le populaire les fait entrer dans les maisons, à l'effet de jouer, moyennant une pièce de monnaie, quelque Noël traditionnel devant l'icône protecteur ; alors sur un rythme lent de mélodie, les voix se mettent au diapason des instruments et l'on chante en chœur le vieil air que déjà chantaient les aïeux.

Malheureusement, à côté de ces vives croyances, de ces mœurs simples et patriarcales, germent la superstition et l'horrible blasphème. La superstition, par l'invocation de la madone même dans l'accomplissement du mal, la "vendetta," le crime. Tel le bandit qui se revêt de scapulaires et de médailles, demande à la madone de le protéger dans ses expéditions et de lui faire un riche butin. Reporter sur la Vierge le culte voué jadis à Mercure est tout simplement un vestige du paganisme, dont les racines, malgré l'œuvre du Christianisme et des siècles, sont encore dans le sol.

Quant au blasphème, aucun peuple n'a comme le romain et le toscan, un vocabulaire aussi riche, aussi varié, en expressions pittoresques, épiques. Pauvre Madone ! que de fois par heures elle doit dire, en se voilant la face : " Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils disent."

* * *

Ces quelques données que je viens d'exposer sur les coutumes et mœurs italiennes, permettront de comprendre plus facilement l'esprit, le caractère de la scène représentée par Becker dans un milieu que nous connaissons déjà. En effet, cette "loggia" est celle

(1) Cornemuse.

(2) Espèce de fifre.

de la demeure de Brabantio ; c'est ici que Desdemonna a senti son cœur palpiter aux captivants récits d'Othello. Bien mieux, nous y retrouvons le vieux sénateur et sa splendide fille, avec deux nouveaux personnages. L'on conversait, l'on devisait dans le somptueux "Retiro", lorsque le tintement de l'Angelus est venu interrompre la causerie. La niche où est l'image de la madone a subi une légère variante, ainsi que l'image ; mais la même lampe brûle devant l'icône, tandis qu'une main pieuse a festonné le gothique encadrement d'une guirlande de fleurs fraîches et odorantes. Ce détail, indiquant des soins journaliers, l'impulsion d'un cœur fervent, en dit plus, peut-être, que l'attitude recueillie des personnages de la scène.

Sans doute, au Canada, ainsi qu'en maint pays, du reste, alors que la cloche tintant l'Angelus invite les fidèles à la prière, l'élan des cœurs se traduit plus simplement. Au foyer, aux champs, les têtes se découvrent et les lèvres murmurent la salutation angélique.

En Italie, chez ce peuple éminemment artiste, musicien et qui a à un haut degré le sentiment de la mise en scène, le fond de la nature se traduit à chaque instant dans les détails de la vie et en amplifiant ceux-ci. C'est ainsi que, dans cette demeure patricienne, la musique, aussi bien vocale qu'instrumentale, enveloppe de son charme prestigieux les strophes graves de l'*Ave Maria* ou de quelque *Stabat Mater* d'un Cherubini.

Droite en face de l'image, reproduction d'une Vierge de Bellini, une belle jeune femme vue de dos, aux épaules opulentes et le buste légèrement renversé, chante avec grâce le cantique mystique, pendant qu'une autre femme, sa sœur peut-être, assise sur un banc de marbre au-dessous de la niche, l'accompagne des sons vibrants et rythmés de sa guitare. Le cahier de musique que la première tient déployé de l'une et l'autre main, a plutôt pour but de lui donner une contenance, car au lieu d'en suivre les notes, son regard se fixe sur la Madone qu'elle prie en chantant de sa voix d'or. Le geste est expressif.

Ces deux femmes offrent des types de beauté différentes et que l'on rencontre facilement, aussi tranchés, aussi marqués, à Venise où la brune et la blonde ont également des traits caractérisés.

La chanteuse, au teint frais, à la peau légèrement rosée, présente un profil couronné d'une chevelure d'un roux fauve et dont l'abondance se trahit à l'épaisseur des tresses enroulées sur la nuque. La couleur de la robe, très étoffée, très riche, s'harmonise délicieusement avec le satin légèrement teinté des épaules et l'or

des cheveux. L'éventail, retenu par une bandoulière sur le côté, est d'une teinte assoupie qui ne tire pas trop l'œil. La pose a de l'aisance et n'est point sans noblesse; c'est une belle figure de premier plan.

La guitariste, elle, est vêtue de clair : une ondoyante chevelure noire encadre le visage, en en faisant ressortir la mate blancheur. Ce visage est des plus gracieux, et il est rendu expressif par le doux éclat de ces deux perles qui brillent sous l'arcade du front marmoréen. Ainsi rapprochées et par le contraste, la beauté de ces deux femmes s'avantage réciproquement; elles sont tout entières à l'acte pieux qu'elles accomplissent, rien ne les en distrait.

Le vieillard, à la physionomie connue et dont la présence a déjà été annoncée, est appuyé à la balustrade, le dos tourné à la lumière du soir qui pénètre appâlie par les baies de la colonnade. La main droite reposant sur la pierre d'entablement, de la gauche il soulève son béret, découvre sa tête blanchie, pendant que la voix qui chante épelle à la Vierge le doux salut de l'ange. L'accent donné aux traits du noble vénitien eût pu être cependant plus sympathique, il faut l'avouer; le pinceau de l'artiste l'avait mieux servi pour le personnage de Brabantio; mais il est de ces accents, venus et fugitifs, difficiles à saisir; le modèle est, cela se conçoit, une ressource insuffisante pour les mouvements de l'âme, et la mémoire, à défaut du génie, ne peut toujours y suppléer.

Plus au premier plan et occupant le coin gauche du tableau, un jeune seigneur en pourpoint de velours et à la fraise entourant le cou, a mis genoux en terre et égrène dans ses doigts les grains d'un chapelet. Placée de profil, la tête se détache parfaitement sur le fond assombri formé par la robe du vieillard debout au côté; le reste de la figure se dessine, se découpe, on peut dire, dans une atmosphère de lumière habilement disposée dans ses effets et ses jeux pour faire ressortir la ligne, modeler les contours. Du reste, bien qu'atténuée d'intensité et nullement aveuglante, la lumière pénètre à profusion dans la "loggia," et donne au velours, à la soie des vêtements des femmes principalement, des miroitements dont l'éclat a pour effet de faire paraître plus sombre les parties se trouvant dans l'ombre, c'est-à-dire à contre-jour. Un peu de symétrie dans l'ordonnance de la lumière et des ombres, moins d'éparpillement, de ces touches claires et papillotantes, eût donné un sens d'unité plus complet à la composition. Le sentiment du morceau, chez le coloriste, a dominé quelque peu au détriment de celui de l'ensemble. Ainsi Rubens, de même Véronèse dans l'âge mûr, ont cherché l'unité aussi bien dans la disposition de la lumière que

dans le groupement des figures. Ces grands coloristes composaient avec la lumière, tout en réglant l'action de la scène et l'attitude des personnages, de manière à concentrer le tout en un effet d'ensemble.

Au précédent article, j'ai parlé incidemment du rôle de l'accessoire. Dans toute composition, dans toute œuvre d'art soit picturale, soit plastique, ou architecturale, dès qu'une figure, un détail, un ornement n'apporte aucune valeur à l'ensemble et est plutôt une surcharge, il faut l'éliminer.

Ici Becker offre un exemple de la vérité de ce principe élémentaire en art, par l'introduction de l'enfant qu'il assied sur le degré de la balustrade. Cette figure distrait le regard et n'a aucune valeur ni par elle-même ni dans le jeu de la scène; elle dérange toute la symétrie de la composition et n'entre en rien dans l'action, le mouvement général qui va convergeant sur l'image de la Madone. L'artiste, que l'on me permette cette expression un peu triviale d'atelier, s'en est servi comme bouche-trou et là où ce n'était pas nécessaire. Que, par la pensée, l'on enlève, l'on supprime cette petite poupée, toute charmante qu'elle soit, il sera facile de se convaincre que le machinisme est complet, se tient parfaitement sans cette pièce; le vide que l'enfant occupe n'a nul besoin d'être aveuglé; ce petit espace peut rester libre et le tableau y gagnerait s'il en était ainsi.

Je me rends parfaitement compte des raisons qui ont déterminé l'artiste à placer là une figure d'accessoire. D'abord en coloriste, il a voulu établir une note de transition entre la robe de la chanteuse et la toge du vieillard; ensuite il a cru accentuer encore le sentiment de la prière du cœur exprimé par ce dernier et le jeune cavalier à genoux. Eh bien, la note de transition, si elle était nécessaire — ce que je ne puis juger parfaitement, n'ayant point le tableau sous les yeux — pouvait être fournie par un autre moyen. Quant au sentiment de ferveur, de recueillement, qui se dégage des deux personnages cités plus haut, il n'est nullement amplifié de l'adjonction de ce tiers lilliputien. De plus, ainsi que je viens de le dire, que l'on voile, que l'on dérobe au regard pour un instant la figure désignée, et l'on se convaincra que la scène acquiert aussitôt plus de grandeur, plus de solennité.

Mon intention n'est cependant point de vouloir amoindrir le mérite d'une œuvre qui se recommande par tant de qualités maîtresses. Ma critique est plutôt une exposition de principes d'esthétique qu'une censure. L'*Ave Maria* de M. Becker est un tableau d'envergure et de grand style, bien que la donnée en soit simple et ne sorte point des incidents journaliers. Il n'est pas donné

à tous de savoir élever ainsi un sujet de genre à la hauteur de la grande peinture. Ici on ne peut qu'admirer l'ampleur des attitudes et des personnages, la variété des expressions bien qu'un sentiment unique agite les cœurs. La virtuosité du coloriste ajoute encore une magique richesse à la distinction de la scène et à la largeur de la conception, de l'exposition du sujet.

Poussé par son tempérament de coloriste précisément et subissant aussi l'influence du milieu où il se trouve, Becker s'abandonne au faste du décor, au brillant des draperies, des étoffes. Aussi choisit-il une demeure aristocratique et l'époque répondant le mieux à ses fins. La forme extérieure, l'effet sensoriel sont plus sa préoccupation que l'impression religieuse elle-même. Celle-ci gît plus en réalité dans le geste que dans les cœurs.

Le sentiment religieux vrai demande plus de simplicité, plus de sobriété.

Quelle autre sensation de la prière, combien plus de grandeur dans cette œuvre bien connue de Millet : l'*Angelus* ! Là, aucun décor ; la rusticité des champs dans sa nue poésie. Pour tout cadre le dôme du ciel, l'horizon embruni, et une bande de terrain où l'on voit deux paysans suspendre tout à coup leur travail aux premiers tintements de la cloche, joindre les mains et prier non du bout des lèvres, mais du profond de l'âme. Cette toile sublime est tout imprégnée du silence et du recueillement de la nature et des hommes ; elle est elle-même un hymne, une prière.

Il fallait une grande somme de talent pour produire "l'Ave Maria" de Becker. Mais il fallait la foi pour réaliser "l'Angelus" de Millet.

Eug. Aubert



LES BIENS DE L'ÉGLISE ET LEUR EMPLOI

PENDANT LES PREMIERS SIÈCLES. (1)

II

SOMMAIRE.—7. Les biens de l'Église, patrimoine des pauvres.—8. Entretien des clercs sur les revenus de l'Église.—9. Distributions ecclésiastiques.—10. Règles générales pour le partage des revenus ecclésiastiques.—11. Puissance économique de l'Église aux premiers siècles, et influence qui en résultait pour elle.—12. Ancienne popularité des biens ecclésiastiques.

7. Les fidèles faisaient généralement passer toutes leurs aumônes par les ministres consacrés et par l'autel. Les constitutions apostoliques leur recommandent à plusieurs reprises de remettre leurs aumônes à l'évêque plutôt que de les distribuer eux-mêmes. L'évêque, en effet, aumônier de toute la société chrétienne, connaissant les besoins de tous, peut en disposer plus sagement et plus utilement. Mais surtout, déposées sur l'autel avant d'être versées dans le sein des pauvres, elles prennent le caractère de dons religieux, de sacrifices et d'holocaustes honorant Dieu avant même de servir au soulagement de l'homme et reçoivent de leur consécration une sorte de bénédiction sainte et d'efficacité divine qui leur assure des fruits plus abondants.

De la sorte, tous les dons de la charité chrétienne étaient des offrandes faites à l'Église, accompagnant le pain et le vin placés sur l'autel, honoraire indivis, si l'on peut ainsi parler, de la sainte messe et de la prière publique.

Mais d'autre part, en dehors du pain et du vin prélevés pour être changés au corps et au sang de Jésus-Christ et devenir la nourriture divine de toute l'assemblée, toutes les offrandes étaient faites à l'Église pour l'entretien des pauvres. Selon une maxime répétée plus de mille fois dans les textes anciens, les biens et les revenus de l'Église sont le patrimoine des pauvres : *patrimonia pauperum* (2), *res pauperum* (3).

(1) Voir notre livraison du mois dernier.

(2) JUL. POMER., *De vit. contempl.*, l. II, c. IX, 2; *Patr. lat.*, t. LIX, 454.

(3) ORIG., *Comm. in Matth.*, t. xv.

“ Tout ce qui est donné par les fidèles, dit saint Cyprien, est donné pour les orphelins et les veuves (1).” “ Le produit des collectes, atteste saint Justin, est déposé chez un économiste et sert à nourrir les veuves, les orphelins et tous ceux que la maladie ou quelque autre cause mettent dans le besoin (2).” “ Cet économiste, ajoute le même apologiste, est le curateur de tous les indigents (3).” “ Il y a parmi nous un trésor, dit Tertullien : il se compose des offrandes de la piété : on en use pour nourrir les pauvres et les inhumés, pour entretenir les enfants privés de leurs parents et sans ressource, pour nourrir les vieillards, les naufragés et les disciples de notre sainte religion, condamnés aux mines, à la déportation dans les îles ou à la prison pour la cause de Dieu (4).” Saint Ambroise s'écrie : “ L'Église a de l'or, non pas pour le conserver, mais pour le donner (5).” “ O évêque, disent les constitutions apostoliques, ayez soin des pauvres, comme économiste de Dieu, distribuant à chacun en temps opportun selon ses besoins, aux veuves, aux orphelins, aux délaissés, aux malheureux (6).” En dix autres passages, les constitutions apostoliques avertissent l'évêque qu'il est le pourvoyeur de tous ceux qui sont dans la nécessité (7) : “ Donnez aux orphelins ce que leur donnaient leurs parents, aux veuves ce qu'elles recevaient de leurs maris ; donnez des époux à celles qui sont nubiles, du travail à l'ouvrier, des soins compatissants aux aliénés, un gîte aux voyageurs, du pain à celui qui a faim, de la boisson à celui qui a soif, un vêtement à ceux qui sont nus, des visites aux malades et de l'aide aux prisonniers (8).” L'évêque est un administrateur infidèle, disent les canons apostoliques, s'il s'attribue ou donne à ses parents quoi que ce soit des biens de Dieu ;

(1) *Universa quæ dantur, et pupillis et viduis conferuntur. Epist.*

(2) *Quod colligitur, apud præpositum deponitur, et ipse opitulatur viduis et pupillis, et his qui propter morbum aut aliam causam egent. Apol. I., 67 ; Patr. gr., t. VI, 430.*

(3) *Indigentium is omnium curator est. Ibid.*

(4) *Apol. c. 39 ; Patr. lat., t. I, 470-1.*

(5) *Aurum Ecclesia habet, non ut servet, sed ut eroget, et subveniat in necessitatibus. De off. min., l. II, c. xxviii, 137 ; Patr. lat., t. XVI, 140.*

(6) *Lib. III, c. 3 ; Patr. gr., t. I, 766.*

(7) *Const. ap., lib. IV, c. 8 ; ibid., 819 ; etc.*

(8) *Ibid., lib. IV, c. 2 ; ibid. 807.*

dans le cas où ses parents sont pauvres, il peut les assister, mais comme les autres pauvres (1).” Sur la providence de l'évêque comme du père de famille vigilant, “ tous ceux qui sont dans le besoin, veuves, pauvres, voyageurs, peuvent se reposer tranquilles (2).”

8. Si les clercs étaient pauvres, ils vivaient des revenus de l'Église. “ Il est d'une piété louable pour un évêque,” observe un auteur trop peu connu dont les courts écrits sont pleins du parfum le plus pur de l'antiquité ecclésiastique, “ de recevoir la dispensation des aumônes et de les distribuer fidèlement quand il a abandonné à ses parents tous ses biens, ou les a donnés aux pauvres ou les a réunis à l'avoir de l'Église, et s'est mis lui-même, par amour de la pauvreté, au rang des pauvres. Dans ce cas, il lui appartient de vivre comme un pauvre volontaire, des aumônes qu'il dispense lui-même aux pauvres (3).” Pauvres de Jésus-Christ, l'évêque et les autres clercs vivent alors pauvrement au milieu des autres pauvres de l'Église : “ Les revenus de l'Église, portent les canons arabiques, sont dispensés aux clercs avec épargne et sans aucune profusion, pour qu'ils aient toujours la liberté de vaquer dans le temple de Dieu aux offices divins (4).” “ L'évêque, dit le IV^e concile de Carthage, aura toujours un mobilier, une table et une nourriture pauvres, et ne devra chercher à recommander l'autorité de sa dignité que par la foi et la perfection de sa conduite (5).” Il est manifeste en effet, que si les clercs reçoivent la subsistance de l'Église comme les premiers pauvres de cette Église, ils ne doivent point avoir un train magnifique, car le faste sied mal aux personnes qui vivent d'aumônes.

Si les prêtres ont un patrimoine, ils ne peuvent rien recevoir de l'Église. “ Ce ne sera pas sans un grand péché ” dit l'auteur que nous citons plus haut, “ qu'ils recevraient le bien destiné à la nourriture des pauvres (6).” “ Le Saint Esprit, ajoute le même

(1) Can. 38 ; LABBE, t. I, 34. Alias, c. 39 ; LABBE, t. I, 51.

(2) Viduæ et pauperes et perigrinantes hospitas omni quiete fruuntur. THEOPH. ALEX., *Commonit.*, can. 10. LABBE, t. II, 1802.

(3) Ita ut unde pauperibus subministrat, inde et ipse tanquam pauper voluntarius vivat, JUL. POMER., *De vit. cont.*, lib. II, c. XI ; *Patr lat.*, t. LIX, 455.

(4) *Can. Arab.*, cap. XIV ; LABBE, t. II, 372.

(5) c. 15 ; LABBE, t. II, 1201.

(6) *De vit. cont.* lib. II, c. X, 2 ; *ibid.*

écrivain, a dit des clercs qu'ils mangent les péchés du peuple ; mais de même que ceux qui n'ont rien en propre ne prennent point les péchés du peuple, mais les aliments dont il abonde, ainsi les clercs propriétaires ne reçoivent point les aliments, qu'ils ont eux-mêmes en abondance, mais les péchés d'autrui (1)." Saint Chrysostôme nous apprend que les églises choisissaient volontiers pour évêques des personnes riches, afin qu'elles vécussent de leur patrimoine et abandonnassent leur part des revenus de l'Eglise (2). Le saint blâme cette conduite ; mais " ses paroles, selon la remarque de Thomassin, montrent clairement que les personnes riches, après leur promotion à l'épiscopat, ne vivaient que de leur patrimoine sans toucher aux revenus de l'Eglise (3)." Le concile d'Antioche déclare que l'évêque a la charge de distribuer les revenus ecclésiastiques à tous les indigents et " qu'il peut lui-même prendre ce qui lui est nécessaire à la condition toutefois qu'il soit dans le besoin (4)." " Si nous sommes pauvres parmi les pauvres, dit saint Augustin, le bien de l'Eglise est à nous comme à eux ; mais si nous avons en particulier de quoi nous entretenir, il est à eux, il n'est pas à nous ; nous en avons l'administration comme pourvoyeurs des pauvres ; ce serait une usurpation sacrilège d'en revendiquer la propriété (5)."

Nous pouvons donc conclure que les biens ecclésiastiques n'étaient pas considérés dans l'antiquité comme les biens du clergé mais comme ceux des pauvres. Le clergé y participait le premier, mais à titre de pauvreté, nullement à raison de l'ordre ou de l'office ; tellement que ceux-là seuls d'entre les clercs pouvaient recevoir quelque chose de l'Eglise, qui étaient pauvres. " Tous les biens de l'Eglise, dit Thomassin, sont le patrimoine des pauvres, comme ayant été donnés originairement aux pauvres, confiés à l'Eglise comme à la mère de tous les pauvres (6)."

(1) *Ibid.*, 1, col. 454.

(2) *De sacerdotibus*, lib. III, c. 16-17.

(3) *Disc. Eccl.*, P. III, liv. III, c. IV, 16.

(4) *Ipse autem eorum sit particeps quibus indiget, si tamen indiget, ad suas necessarias expensas.* Can. 25.

(5) *Si pauperum compauperes sumus, et nostra sunt et illorum.* *Epist. CLXXXV*, c. IX, 35 ; *Patr. lat.*, t. XXXIII, 809.

(6) *Disc. Eccl.*, D. III, liv. III, c. xxvi, 1.

9. Les clercs étaient généralement entretenus, comme les autres pauvres, par des distributions. Saint Cyprien parle de distributions faites chaque mois aux prêtres, qu'il appelle d'un mot familier dans les usages de l'empire en décadence, *spertulantes fratres* ; (1) il nous dit même que ces distributions étaient retenues quelquefois en punition d'une faute : *a divisione mensurna contineant*. (2)

On le conçoit sans peine, le temps et le mode de ces distributions devaient varier beaucoup selon l'âge et la dignité des personnes selon qu'ils vivaient isolément ou avec d'autres clercs ou dans leur famille, selon les autres circonstances des lieux et des événements. Les clercs qui avaient conservé un patrimoine suffisant à leur entretien, ne recevaient rien de l'Eglise, ainsi que nous l'avons vu ; tous les autres étaient nourris avec les offrandes des fidèles et les autres revenus de l'Eglise. Les bénéfices, comme ils furent établis plus tard, étaient tout à fait inconnus dans les premiers siècles. " Il est certain dit Thomassin que tout le revenu des bénéficiers (3) consistait en distributions et qu'on ne leur confiait encore aucun fonds, parce que l'église possédait toutes choses en commun, et donnait à chacun ce qui lui était nécessaire comme une communauté sainte et bien réglée, où la charité conserve la pauvreté et en bannit l'indigence." (4)

Ainsi les revenus et tous les biens de l'Eglise formaient dans les premiers siècles une masse indivise. Comme l'Eglise composait une communauté unique, ainsi ses biens étaient un fonds commun. De même que l'Eglise matérielle était la maison de tous, de même les biens ecclésiastiques étaient le patrimoine de la communauté.

Plus tard, chaque hôpital, chaque monastère d'hommes ou de femmes, chaque école eut ses revenus propres ; bien plus, chaque cerc eut son bénéfice spécial ; presque partout, les possessions ecclésiastiques prirent le caractère trop exclusif de biens du clergé. Primitivement, tous les revenus, tous les fonds ecclésiastiques, s'il y en avait, étaient véritablement et absolument les biens de l'Eglise. Ils n'étaient pas les biens d'un groupe, d'une fraction, mais de la communauté ecclésiastique tout entière. Ils n'étaient, pas remis à un monastère de vierges, à un hospice ; ils appartenaient à l'Eglise qui les employait à l'entretien de tous les pauvres, volontaires ou forcés, consacrés ou non.

(1) *Epist.*, LXVI, 1 ; *Patr. lat.*, t. IV, 399.

(2) *Epist.*, XXVIII, 3 ; col. 302.

(3) Ce terme est même impropre.

(4) *Disc. Eccl.*, Part. III, liv. I, c. III, n. 5.

10. L'évêque, chef de l'Eglise, était en principe l'administrateur souverain des biens ecclésiastiques. Cependant des directions et des règles lui furent tracées de bonne heure pour l'emploi des revenus ecclésiastiques.

Saint Paul avait ordonné déjà lui-même qu'une double portion fût attribuée "aux prêtres qui président convenablement, surtout à ceux qui se livrent au travail de la prédication" (1). Saint Cyprien atteste que les prêtres et certains clercs inférieurs d'un mérite plus éminent recevaient des distributions mensuelles plus considérables, suivant le précepte de saint Paul (2). Les constitutions apostoliques affectent quelque part les prémices à l'entretien de l'évêque, des prêtres, et des diacres, et la dîme à celui des autres clercs, des vierges et des veuves (3). "Vous donnerez aux prêtres, disent-elles ailleurs aux fidèles, les prémices du pressoir et de l'aire, de la vendange et de la moisson, des bœufs et des brebis; vous donnerez la dîme à l'orphelin et à la veuve, au pauvre et au prosélyte. Vous donnerez aussi aux prêtres les prémices des pains nouveaux, du vin, de l'huile, du miel, des pommes, des baies, du raisin, et des autres fruits; mais vous donnerez au pupille et à la veuve les prémices de l'argent et du vêtement et toutes les autres choses que vous possédez" (4). "Les eulogies qui restent dans les saints mystères, dit-on dans le même recueil, seront distribués au clergé de l'avis de l'évêque ou des prêtres, quatre parts à l'évêque, trois aux prêtres, deux aux diacres, une aux autres clercs, sous-diacres, lecteurs ou chantes ainsi qu'aux diaconesses." (5)

Dans la suite, on trouve d'autres règles.

(1) Qui bene presunt presbyteri, duplici honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo et doctrina. *Trin.* IV, 17.

(2) *Epist.* XXXIV, 5 *Patr. lat.* t. IV, 324.

(3) Omnes primitiæ afferantur episcopo, et presbyteris, et diaconis ad eos alendos; omnis vero decima offeratur ad alendos reliquos clericos, et virgines, et viduas et pauperes. *Const. ap.* l VIII, c. 30; *Patr. gr.* t. I, 1126.

(4) Dabis sacerdotibus omnes primitias torcularis et aræ et vindemiæ et messis, boum atque ovium; dabis omnem decimam pupillo et viduæ, pauperi et proselyto. Dabis etiam sacerdotibus omnes primitias panum recentium, vini ex dolio, olei, mellis, pomorum sive banarum, uvæ aut aliorum fructuum; primitias vero argenti aut indumenti, ceterarumque rerum quas possides, tribues pupillo et viduæ. *Ibid.*, l. VII, c. 29, col. 1019-22.

(5) *Ibid.* l. VIII, c. 31, col. 1127.

Au Ve siècle, les papes Simplicie (1) et Gélase (2) disent que c'est un usage déjà ancien de partager tous les revenus ecclésiastiques en quatre portions : la première pour l'évêque, la deuxième pour le clergé, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour l'entretien des bâtiments. Ces prescriptions ont été suivies pendant plusieurs siècles dans la plupart des églises d'Occident. Un ancien canon, attribué au premier concile de Tolède, enjoint à l'évêque de partager en quatre portions les offrandes des fidèles : la première pour la réparation des titres et des cimetières, la seconde pour l'entretien des clercs, la troisième pour celui de tous les pauvres, la quatrième pour celui des étrangers. (3) " Nous voulons, dit un autre décret d'Espagne, que tout ce qui est offert aux églises paroissiales en terres, vignes, esclaves, dons de tout genre, soit, selon la règle des anciens canons, sous la puissance de l'évêque. Pour ce qui est offert à l'autel, le tiers appartiendra à l'évêque et les deux tiers aux clercs. Quant à la dîme, quelques-uns en attribuent à l'évêque le tiers chaque année ou la totalité chaque troisième année ; pour nous, nous en tenant à la pratique de Rome, nous en attribuons à l'évêque le quart chaque année ou la totalité chaque quatrième année." (4)

Ces sortes de règlements se multiplièrent bientôt dans tous les conciles.

Le partage des revenus ecclésiastiques entre quatre parts égales est, selon la remarque de Thomas-in, un changement apporté à la discipline primitive. " Que cette règle ait pu se faire, dit-il, sans se relâcher de la première ferveur et de l'ancienne pureté de la discipline, c'est ce dont il sera difficile de ne pas douter, si l'on considère que selon les plus pures et les plus anciennes maximes de l'Eglise tout le revenu de l'Eglise était le patrimoine des pauvres ; que les évêques et les clercs n'en prenaient rien pour leurs usages particuliers s'ils n'étaient pauvres ; qu'alors même, ils n'en prenaient que comme pauvres ; que pour ne pas toucher à la portion des pauvres, plusieurs d'entre eux travaillaient de leurs mains ; que plusieurs

(1) *Epist.* III an. 475 ; *Patr. lat.*, t. LVIII, 37.

(2) *Epist.* IX, an, 494, c. 27 ; t, LIX, 56.

(3) *Informamus ut si (episcopi) aliqua ab ipsis (fidelibus) accipiant dona, statim in quatuor dividant partes, ita ut prima pars, secundum apostolorum præcepta, titulorum, nec non cœmeteriorum restorationibus diligenter attribuat, secunda clericis, tertia cunctis pauperibus, quarta vero advenis. Ex conc. TOLET. an. 400 ; LABBE, t. II, 1232.*

(4) *Ibid.*, 1235.

donnaient leurs héritages à l'Eglise dès le moment qu'ils y étaient incorporés par l'ordination ; que plusieurs vivaient en communauté avec l'évêque. Or, toutes ces saintes pratiques sont opposées à ce partage en quatre portions." (1)

En effet, pendant les premiers siècles, " ce n'était pas la quatrième portion des biens de l'Eglise qu'on distribuait aux pauvres, mais on les leur partageait tous entièrement après avoir fourni aux nécessités du clergé et de l'évêque comme étant les premiers pauvres de l'Eglise." (2)

Toutefois on est loin encore de la division bénéficiaire, telle que nous la verrons prévaloir au moyen âge. Plus tard, des revenus particuliers seront assignés à chaque monastère, à chaque hospice, bien plus à chaque office ; ce sera le fractionnement à l'infini des biens ecclésiastiques. Au IV^e et au V^e siècle, ils sont partagés seulement en quatre portions. Chaque part demeure considérable et suffit à entreprendre de grandes œuvres. Le clergé n'a encore dans la plupart des églises que la moitié des revenus ecclésiastiques ; tout le reste est employé aux besoins généraux. Bien plus, l'évêque ne reçoit un quart que " parce qu'il est chargé d'assister les étrangers et les captifs (3)."

Il est probable que pendant longtemps les règles concernant le partage des revenus ecclésiastiques traçaient des directions générales dont on devait prendre l'esprit, plutôt qu'elles n'énonçaient des lois strictes, obligatoires à la lettre.

Au reste, comme le remarque justement Thomassin, " cette quatrième portion, qui est adjugée aux évêques aussi bien que celle des clercs, est toujours une portion du patrimoine des pauvres ; et, après que les évêques ou les clercs en ont retiré ce qui leur est nécessaire, tout le reste appartient aux pauvres. Ces portions, en effet, conservent toujours la nature du tout ; et, comme avant la division faite, ce n'était que le patrimoine des pauvres, ce n'est aussi que la même chose après le partage fait. Ce sont quatre portions du patrimoine des pauvres, dont la division ne change ni l'origine ni la nature (4).

(1) *Disc. Eccl.*, P. III, liv. II, c. XIII, n. 10.

(2) *Ibid.*, n. 7.

(3) *Reliquum sibi episcopi vindicent, ut, sicut ante diximus, peregrinorum atque captivorum largitores esse possint.* GELAS., *Epist.* X ; *Patr. lat.*, t. LIX, 57.

(4) *Disc. Eccl.*, P. III, liv. II, c. XIII, n. 11.

11. Les biens ecclésiastiques, partagés en bénéfiques, ont servi plus tard à doter les cadets des familles nobles, ils ont été employés trop souvent au faste ; ils ont été consumés dans des dépenses de luxe ; en un mot ils ont été prostitués à des intérêts privés et séculiers. Dans les premiers siècles au contraire, grâce au régime rigoureux de la propriété ecclésiastique, ils étaient exclusivement consacrés à des œuvres de charité publique, d'abord à l'entretien du clergé, tel que la nécessité et les convenances le règlent, ensuite à toutes les œuvres de l'assistance publique, ordinaires ou extraordinaires, comme l'entretien des vierges consacrées, des pauvres, des orphelins, etc. En temps de disette, ils servaient à nourrir la multitude des affamés, en temps d'épidémie, à soigner la foule des malades, en temps de guerre, à soulager toutes les infortunes. Les biens de l'Eglise étaient vraiment le patrimoine des pauvres, le fonds de réserve de la communauté ecclésiastique, le capital social ordonné à pourvoir à toutes les nécessités communes.

L'Eglise, pour employer un langage moderne, se trouvait donc en possession d'une puissance économique considérable.

Puis elle avait, à raison de l'emploi qu'elle faisait de ses revenus, une immense influence sur le monde.

Les pauvres avaient été jusqu'alors délaissés ; tout à coup une vaste institution de bienfaisance apparut partout à la fois. Non seulement les indigents, les malades, les vieillards chrétiens, mais ceux du paganisme eux-mêmes étaient l'objet du dévouement de l'Eglise (1). Les malheureux se trouvèrent universellement assistés et assistés avec dignité et avec respect.

Quel prestige pour la nouvelle religion ! Quelle influence sur sur les classes pauvres et la société tout entière !

L'influence de l'Eglise rayonnait donc bien au-delà de la société chrétienne ; elle pénétrait et subjuguait peu à peu le monde païen ; les sectateurs des idoles étaient gagnés à la foi par les bienfaits de l'Eglise avant de l'être par la puissance de la vérité.

12. Semblablement, c'est dans l'emploi des biens ecclésiastiques qu'il faut chercher la raison de l'ancienne popularité dont ils ont joui autrefois.

Un prêtre de l'Eglise d'Hippone, nommé Janvier, lègue ses biens à son Eglise en déshéritant son fils. Saint Augustin ne reçoit point

(1) Atticus, évêque de Constantinople, envoyant 300 écus d'or à l'économe de l'église de Nicée, lui recommande de les distribuer à tous les indigents, sans distinction de secte. SOCRAT., l. VII, c. 25 ; *Patr. gr.*, t. LXVII, 794. *Marsupium nostrum universa pauperum turba suspirat.* HIERON., *In Mich.*, c. III ; *Patr. lat.*, t. XXV, 1184.

la donation, mais il rend l'héritage à l'enfant. Les habitants d'Hipponne murmurent contre leur évêque : "Voilà, disent-ils, pour quoi personne ne fait l'Eglise son héritière ; son évêque, Augustin, donne tout et ne reçoit pas les héritages." (1) Au XIX^e siècle, au XVII^e, un évêque qui rendrait à un fils l'héritage dont l'aurait privé son père serait universellement loué ; saint Augustin, au contraire, rencontre des critiques et est obligé de justifier sa conduite, tant les fidèles s'intéressent à ce que leur Eglise soit riche. D'anciens conciles défendent aux évêques de prendre la défense des testaments faits en faveur de leur église ou de jamais plaider, quoiqu'ils soient attaqués (2) ; mais les fidèles se chargeaient alors de défendre ces testaments sinon par les voies judiciaires, du moins par la faveur dont ils entouraient les legs pieux.

Le peuple ne tarde pas à devenir hostile à des richesses qui favorisent le luxe et ne servent que des intérêts privés. Il n'est favorable et dévoué à de grandes fortune qu'à la condition qu'elles soient employées à des nécessités évidentes et à des intérêts généraux. Si donc, dans les premiers siècles on n'entendit jamais de protestations contre les biens de l'Eglise, si au contraire les fidèles prélevaient généreusement une part si considérable sur leurs propres revenus pour augmenter ses ressources, c'est que les revenus ecclésiastiques étaient manifestement employés à des œuvres nécessaires et d'une utilité commune. Plus tard, les biens ecclésiastiques servirent principalement, et quelquefois presque exclusivement, aux ministres de l'Eglise ou même à des séculiers ; dans le principe, ils étaient employés sans doute à entretenir les clercs, mais dans la mesure où le requérait une évidente nécessité ; tout le reste était consacré à l'assistance de tous les malheureux. Et même beaucoup de clercs vivaient de leur patrimoine ou du travail de leur mains ; saint Epiphane, ainsi que nous allons le dire, témoigne que "la plupart des ministres sacrés vivent du travail de leurs mains, et même entretiennent les pauvres de ce qu'ils gagnent ainsi." (3)

Hélas ! Pourquoi les biens de la communauté chrétienne devinrent-ils ceux de la corporation de ses chefs ? Pourquoi ces biens, au lieu de rester indivis entre les clercs furent-ils partagés en bénéfices ? Depuis cette malheureuse division, les biens ecclé-

(1) *Ecce quare nemo donat Ecclesie Hipponensi aliquid, ecce quare non eam faciunt qui moriuntur hæredem ; quia episcopus Augustinus de bonitate sua... donat totum, non suscipit. Serm. CCCLV, c. III ; Patr. lat., XXXIX, 1571.*

(2) *Ut episcopus tuitionem testamentorum non suscipiat..... Ut episcopus pro rebus transitoriiis non litiget provocatus. CONC. CARTH. IV. can. 18, 19 ; LABBE, t. II, 1201.*

(3) *Hæc. LXXX, c. 5 et 6 ; Patr. gr., t. XLII, 764-5.*

tiques ont perdu leur ancienne faveur ; ils finirent même par devenir, en beaucoup de lieux, très impopulaires, et il suffit d'une révolution pour enlever à l'Eglise, au sein de grandes nations chrétiennes, tous les biens que lui avait légués la piété d'une longue suite de générations, et la dépouiller même du droit d'acquérir et de posséder. Nous sommes persuadé que la propriété ecclésiastique serait toujours restée populaire si jamais la vie commune n'avait cessé dans le clergé et que la disparition de la vie commune n'eût entraîné le partage des biens ecclésiastiques entre les clercs. L'Eglise est devenue pauvre, parce que ses clercs se sont enrichis de ses biens ; quand ceux-ci reviendront au vœu et à la pratique de la parfaite pauvreté évangélique, elle se trouvera de nouveau riche.

C'est le vœu de l'Eglise, et tel a été son précepte au moins quant à tous les revenus ecclésiastiques : " Quidquid eis (clericis) ab Ecclesia competit, communiter habeant (1)."

Au reste, si nous avons parlé jusqu'ici des biens de l'Eglise, en cela même nous n'avons pas exprimé tout le mystère de la sainteté, de la propriété ecclésiastique.

L'Eglise n'est pas seulement une société possédant en commun des biens destinés à l'entretien de ce corps social, mais elle est l'épouse de Jésus-Christ, et il y a entre l'époux et l'épouse, dans ce mystérieux mariage où tout est parfait, une communauté absolue et sans réserve. Les biens de l'Epouse sont ceux de l'Epoux, et quand on donne à l'Eglise, on donne à Jésus-Christ.

Aussi l'emploi de ces biens, doit-il être tout entier consacré à Jésus-Christ. C'est Jésus-Christ que l'on nourrit dans les pauvres selon cette parole : " Ce que vous avez fait au moindre de ceux-ci, c'est à moi que vous l'avez fait," et encore : " Celui qui reçoit en mon nom un de ces pauvres petits me reçoit." C'est Jésus-Christ que l'on honore et que l'on pourvoit du nécessaire selon les conventions du sacerdoce dans les évêques, les prêtres et les ministres selon cette parole : " qui vous reçoit me reçoit ; " c'est Jésus-Christ enfin que l'on sert et que l'on abrite en sa propre personne par l'édification et l'entretien des basiliques et les dépenses du culte divin. Aussi quelle usurpation et quel détournement impie que l'emploi de ces biens à des usages séculiers, à l'augmentation du bien-être ou de la richesse des particuliers !

La voix des saints s'élève unanime pour protester contre cette profanation de ce que nos pères appelaient " le patrimoine du Crucifié."

(1) CONC. ROMAN. I, sub Alexand. II, an. 1063, cap. 4 ; LABBE, t. IX, 1176.



(SUITE.) (1)

Quelques années plus tard, un commandant français, Pierre Thomas Tariou de la Naudière, sieur de la Pérade et seigneur de la rivière Richelieu, selon les uns, ou dans le voisinage de la rivière Ste-Anne, d'après les autres, lorsque tout-à-coup il fut assailli et cerné de tous côtés par un essaim de féroces sauvages.

Pris à l'improviste, n'ayant aucune issue par où s'échapper, il allait infailliblement tomber victime de cette embuscade sans avoir pu opposer la moindre résistance.

Par un hasard providentiel, mademoiselle de Verchères qui était témoin de cet assaut on ne sait trop comment, avec son courage sans bornes, et sa téméraire audace, ne voyant qu'un compatriote sur le point d'être massacré, et sans avoir conscience du danger imminent auquel elle s'exposait, Mlle de Verchères, dis-je, vola dans une course vertigineuse à la tête de quelques hommes résolus, au secours de M. de LaNaudière. Non sans peine, elle réussit, avec l'aide de ses hommes, à arracher le commandant des mains de ses barbares assaillants.

L'intrépidité de cette jeune fille avait profondément touché M. de LaNaudière. Il devait la vie à cette femme. Il ne pouvait pas lui témoigner sa reconnaissance d'une manière plus chevaleresque qu'en lui offrant sans partage cette vie qu'elle avait si courageusement disputée, au risque de la sienne, au tomahawk indien.

(1) Voir la livraison du mois dernier.

M. de La Naudière demanda donc à M. de Verchères la main de son intrépide jeune fille, et, en 1706, au pied de l'autel, en présence d'un ministre de Jésus-Christ, la courageuse femme dont nous venons de lire les glorieux exploits, unissait sa destinée à celle d'un seigneur influent et bien vu à la cour de France. A partir de cette époque, l'héroïne de Verchère est connue dans l'histoire sous le nom de Madame de La Naudière de la Pérade.

M. de La Naudière était alors âgé de vingt-neuf ans, car il était né à Québec le 12 novembre 1677. Il était le plus jeune des enfants de Thomas de La Naudière (ou *de La Nougère*) et de Marguerite Denis. Une de ses sœurs faisait partie du couvent des Ursulines, à Montréal, et était connue sous le nom de sœur Sainte-Catherine.

On parlait encore, dans la Nouvelle-France, de l'intrépidité de Madame de LaNaudière, lorsqu'elle fut de nouveau mêlée à une action héroïque, et qu'elle sauva, pour la seconde fois, en 1722, son mari d'une mort certaine.

Afin de donner plus de saveur à ce récit, je laisse de nouveau la parole à notre héroïne :

“ Depuis que je suis mariée, écrit-elle dans son mémoire, (l'an 1722) je me suis trouvée dans une occasion assez délicate où il s'agissait de sauver la vie à M. de la Pérade mon mari et à moi. Deux Abénakis des plus grands hommes de la nation étant entrés chez nous cherchèrent querelle à M. de la Pérade. Il leur dit en Iroquois, sortez d'ici. Ils sortirent tous deux très fâchés. Leur sortie qui fut fort brusque nous fit croire que la querelle était finie. Nous n'examinâmes point leur démarche persuadés qu'ils avaient pris le parti de s'en aller. Dans un moment nous fûmes fort surpris de les entendre dans le tambour de la maison faisant le cri de mort et disant : Tagarianguin qui est le nom Iroquois de mon mari, tu es mort. Ils étaient armés l'un d'un casse-tête et l'autre d'une hache ; celui-ci fonce, brise la porte à coups de hache, entre comme un furieux, la rage peinte sur le visage, lève la hache sur la tête de M. de la Pérade qui fut assez adroit et assez heureux pour parer le coup en se jetant à corps perdu sur le sauvage, mais il était trop faible pour pouvoir résister longtemps à un sauvage d'une stature gigantesque et dont les forces répondaient à la haute taille. Un homme de résolution qui se trouva fort à propos à la porte de la maison donna du secours à M. de la Pérade. Le sauvage qui était armé d'un casse-tête voyant son compagnon en presse entre, lève le bras pour décharger le coup sur la tête de mon mari, résolue de périr avec lui et suivant les mouvements de mon cœur, je sautai, ou plutôt, je volai vers ce sauvage, j'empoigne son casse-

tête, je le désarme, il veut monter sur un coffre, je lui casse les reins avec son casse-tête et je le vois tomber à mes pieds.

“ Je ne fus jamais plus surprise que de me voir enveloppée à l’instant par quatre sauvagesses ; l’une me prend à la gorge, l’autre aux cheveux après avoir arraché ma coiffe, les deux autres me saisissent par le corps pour me jeter dans le feu. A ce moment un peintre me voyant, aurait bien pu tirer le portrait d’une Magdeleine : décoiffée, mes cheveux épars et mal arrangés, mes pieds tout déchirés n’ayant rien sur moi qui ne fût par morceaux, je ne ressemblais pas mal à cette sainte, aux larmes près, qui ne coulèrent jamais de mes yeux. Je me regardais comme la victime de ces furieuses outrées de douleur de voir l’une son mari, les autres, leurs parents, étendu sur la place sans mouvement et presque sans vie. Bientôt j’allais être jeté dans le feu lorsque mon fils Tarieu, âgé seulement de douze ans, animé comme un lion à la vue de son père qui était encore aux prises avec le sauvage et de sa mère prête à être dévorée par les flammes, il s’arme de ce qu’il rencontre, frappe avec tant de force et de courage sur la tête et sur les bras de ces sauvagesses qu’il les obligea à lâcher prise. Débarrassée d’entre leurs mains, je cours au secours de M. de la Pérade en passant sur le ventre de celui que j’avais étendu par terre. Les quatre sauvagesses s’étaient déjà jetées sur M. de la Pérade pour lui arracher la hache qu’il tenait et dont il voulait casser la tête au malheureux qui venait de le manquer. Prenant le sauvage par les cheveux, je lui dis : tu es mort, je veux avoir ta vie. Le Français dont j’ai parlé qui donnait secours à M. de la Pérade me dit : Madame, ce sauvage demande la vie, je crois qu’il faut lui donner quartier. En même temps ces sauvagesses qui avaient toujours poussé des cris effroyables qui nous empêchaient de nous entendre demandèrent aussi la vie. Nous voyant les maîtres, nous crûmes qu’il était plus glorieux de laisser la vie à notre ennemi vaincu que de le faire mourir. Ainsi je sauvai la vie à mon mari et mon fils de douze ans sauva la vie à sa mère. Cette action fut aux oreilles de M. de Vaudreuil, il voulut s’informer du fait par lui-même, il vint exprès sur les lieux, il vit la porte cassée, il parla au Français, témoin de l’action et sut dans la suite des sauvages mêmes la vérité de ce que je viens d’exposer.

“ Voilà la narration simple et juste de mon aventure qui m’a déjà procuré des grâces de Sa Majesté et que je n’aurais pas pris la liberté de rédiger par écrit si M. le marquis de Beauharnois notre illustre gouverneur, qui n’a point d’autre intention que de mettre notre colonie à couvert de l’irruption des Barbares et d’y

faire fleurir la gloire du nom Français, en rendant redoutable le nom de notre invincible monarque à tous ses ennemis et respectable à tous ses sujets ne s'avait engagée à faire ce détail. Sa sagesse ne se contente pas de contenir toutes les nations sauvages dont nous sommes environnés dans le respect et dans la crainte et de tenir éloignés à quatre ou cinq cents lieues les ennemis de l'état. Son infatigable application aux affaires les plus sérieuses n'étant interrompue que par l'attention qu'il donne à ce qu'il s'est passé de plus considérable depuis l'établissement de la Colonie. Il le fait valoir avec sa bonté et cet air noble et grand qui lui sont si naturels, il le propose pour l'exemple afin d'animer de plus en plus les sujets du Roi à se distinguer par des actions éclatantes lorsque l'occasion s'en présentera."

Mais ce ne sont pas là les trois seules actions héroïques de Madame de la Pérade.

Je tiens, par l'entremise de M. J. M. LeMoine, de Québec, un manuscrit inédit dû à la plume de M^{me} de La Naudière, petite-fille de l'héroïne de Verchères et tante de l'honorable juge Baby.

M^{me} de La Naudière est morte à Québec le 17 novembre 1856, à l'âge patriarcal de quatre-vingt-un ans. Elle a joué un rôle marqué dans la société de la vieille cité de Champlain et de Montmagny. Elle fut plus d'une fois l'hôtesse des gouverneurs-généraux, entre autres, de Lord Elgin, de sir Edmund Walker Head et de Lord Monck. Après son départ du Canada, Lord Elgin entretint avec elle jusqu'à sa mort, une correspondance suivie.

Ce manuscrit mérite d'être reproduit intégralement, car il donne d'intéressants détails sur la vie seigneuriale de cette époque. Il relate, de plus, une nouvelle action d'éclat de celle que je serais tenté d'appeler la Jeanne d'Arc du Canada.

"Plusieurs années après son mariage avec Tarieu de La Naudière, dit le mémoire que je cite textuellement, Mlle Jaret de Verchères sauva la vie à son mari pour la seconde fois. Les Iroquois qui ne pardonnent rien, leur avaient juré une grande haine à raison des affronts que l'un et l'autre leur avaient infligés. Aussi, ne laissaient-ils jamais, chaque fois qu'ils passaient à Sainte-Anne de la Pérade, que de leur donner quelques marques de leur ressentiment. Un jour croyant sans doute que M. de La Naudière était absent ou qu'elle pourrait tomber à l'improviste, une forte bande de ces cruels sauvages se présente au manoir seigneurial au coucher du soleil, dans le mois de septembre, avec l'intention évidente de faire un mauvais parti à ses habitants.

"Située à une faible distance du Saint-Laurent, cette résidence se

trouvait assez éloignée des autres habitations et les grands arbres séculaires qui l'environnaient en rendaient l'isolement plus complet. M. de La Naudière retenu au lit par un mal aigu et dangereux, un vieillard de quatre-vingts ans, une jeune servante de seize printemps et la dame de céans en étaient les seuls occupants dans le moment. Tous les canots cachés dans les joncs, le chef et trois de ses sanguinaires compagnons se dirigent en courant vers la maison, tandis que les autres s'empressent de se tapir derrière les arbres attendant sournoisement le dénouement de leur trame.

“ *Madelon* de Verchères, bien heureusement, vit venir ces misérables et connaissant parfaitement leurs roueries, s'empressa de faire fermer la porte du logis, de la barricader du mieux possible, pendant que la jeune fille sur ses ordres lui apporta et plaça à ses côtés les deux seuls fusils à leur disposition, les serviteurs absents ayant emporté les autres.

“ Ainsi préparée, elle attend de pied ferme, bien décidée à ne pas les laisser entrer dans la place, s'il est possible.

“ A peine le chef et les siens étaient-ils parvenus au haut du large perron qui ornait la devanture de la maison, que, sans attendre aucune interpellation de leur part, elle leur demanda, dans leur langue qu'elle connaissait passablement bien, ce qu'ils voulaient.

“ Le chef, un peu surpris de se voir apostropher de la sorte par une femme, de lui répondre doucereusement qu'il avait affaire à M. de La Naudière et devait lui communiquer des choses de grande importance, ajoutant de plus que lui et ses compagnons avaient faim et soif et qu'il savait M. de La Naudière assez généreux pour les recevoir et surtout leur faire distribuer un peu “ d'eau de feu.”

“ D'une voix ferme qui ne traduisait en rien la crainte, de suite elle répond que son mari est trop occupé, dans le moment, pour les recevoir, et qu'ils font bien mieux de porter leurs pas ailleurs. Convaincu alors qu'il n'avait affaire qu'à une femme, ce rusé sauvage, après avoir échangé quelques paroles à voix basse avec les autres auprès de lui, élevant tout-à-coup le ton lui dit avec insolence d'avoir à lui ouvrir immédiatement, sans quoi il allait se frayer un passage lui-même, ajoutant :

“—Nous sommes les maîtres ici, puisque ton mari n'y est pas !

“ Cette femme courageuse savait, à n'en pas douter, le sort terrible qui leur était réservé à tous dans le cas où ces barbares effectueraient leur entrée. Son mari, témoin auriculaire de ce qui se passe ne peut pas cependant lui venir en aide. Que faire ? Elle implore Dieu, remonte son courage et leur fait savoir on ne peut plus énergiquement que la porte allait leur rester fermée au nez, et

que s'ils ne déguerpissaient pas au plus vite, elle prendrait les moyens à l'instant même de les faire éconduire.

“ Pleins de colère et sachant qu'ils ne pourraient réussir dans leur affreux dessein qu'en employant l'astuce pour la force, ils se mirent en voie d'y avoir recours. Tout d'abord ils tentèrent d'enfoncer la porte, mais ne parvinrent qu'à l'ébranler quelque peu seulement. Rebutés ici, ils descendirent précipitamment le perron en poussant des cris terribles et s'élançant vers une des fenêtres par laquelle ils comptent bien pénétrer à l'intérieur sans doute. Tous ensemble ils y déchargent leurs fusils dans la maison. Les carreaux volent en éclats et les balles et le plomb vont se loger dans les soliveaux et les cloisons. Ne donnant pas le temps à ses assaillants de s'assurer de leur feu, prompte comme l'éclair, armée de ses deux fusils, madame de La Naudière se jette dans l'embrasure de la croisée et les tire successivement sur les deux sauvages qui surpris de voir rendre leur feu d'une manière si imprévue, crurent qu'en effet ils allaient avoir à rencontrer forte partie ; ils hésitent, puis lâchent pied emportant un des leurs légèrement blessé à la jambe.

“ Notre héroïne, témoin de ce mouvement, recharge prestement son arme et en vide le contenu sur ces barbares qu'elle a l'indicible plaisir de voir disparaître à ses regards en pleine déroute, dans les ombres du soir. Ceux qui étaient restés en arrière entendant le bruit de la fusillade, sentirent d'instinct qu'il devait y avoir résistance au Manoir dont les maîtres étaient si bien connus et que ce qu'ils avaient de mieux à faire était de retraiter sans perdre de temps.

“ En effet, ce fut un sauve-qui-peut général vers les embarcations où ils furent tout aussitôt rejoints par leur chef et son escorte, et tous s'éloignent précipitamment du rivage sous l'impression que M. de La Naudière et les siens sont à leurs trousses ; c'est une véritable panique. Mais les épreuves de madame de La Naudière n'étaient pas encore finies. A peine les Iroquois s'étaient-ils enfuis que la jeune domestique accourut auprès de sa maîtresse et lui annonce avec effroi que la toiture est en feu. Ce sont deux sauvages qui l'y ont mis en lançant plusieurs flèches enflammées avant de se retirer. Nouveau sujet de crainte et d'inquiétude pour cette épouse dévouée, au sujet de son mari.

“ Avait-il échappé aux Iroquois pour devenir la proie des flammes ? D'ailleurs ces rusés et méchants hommes n'étaient que cachés dans le bois tout auprès pour revenir saisir leur proie au moment que l'incendie serait dans toute sa violence. Elle

ignorait qu'ils étaient eux-mêmes dans le moment sous le coup d'une grande frayeur et se sauvaient de toute la vitesse de leurs canots devant un ennemi imaginaire.

« Cependant, sans hésitation aucune, elle s'élançait à l'intérieur et d'un coup elle mesure l'étendue du danger qui les menace. Déjà les flammes montent tranquillement sur le toit à pic de l'édifice et sont même sur le point de s'attaquer aux grosses pièces du comble.

« Il fait calme plat heureusement. Avec l'aide de la jeune fille et les faibles efforts du vieillard dont j'ai parlé ci-dessus, une échelle est immédiatement appuyée sur le mur. On y est monté avec un peu d'eau. Mais que peuvent faire ces deux femmes contre l'élément dévorant déjà entièrement hors de leur contrôle. Madame de La Naudière voyait le feu gagner peu à peu du terrain malgré ses efforts surhumains pour ainsi dire, pour en arrêter les progrès, et il était déjà à l'intérieur lorsque soudain elle se rappelle que son mari cloué sur un lit de douleur pouvait être exposé à un danger imminent. Elle se jette à terre pour ainsi dire et rentre. Déjà une épaisse fumée remplissait la maison, le craquement des poutres en partie embrasées et le pétilllement des flammes se faisaient entendre. Elle se précipite dans la chambre où elle a laissé son mari quelques instants auparavant, appelant avec des cris de douleur celui que son intrépidité avait fait échapper à la fureur des barbares, mais qui va périr maintenant peut-être dans un brasier ardent. D'un bond elle arrive auprès de lui et constate qu'il réalise parfaitement la position critique dans laquelle il se trouve. Elle l'implore de vouloir bien faire un suprême effort afin de se soustraire à une mort presque inévitable, en se sauvant en dehors avec elle.

« —Non, je ne le puis pas, dit-il, car mes forces physiques m'ont complètement abandonné ; mon sacrifice est fait, ajouta-t-il, et je suis prêt à me soumettre à la volonté de Dieu, qui après m'avoir sauvé du tomahawk grâce à ton héroïsme, semble avoir décrété tout de même que ce jour sera le dernier de ma vie. Adieu, laisse-moi ici à mon propre sort.

« Elle le voyait là devant elle, calme et résigné, attendant l'instant de sa mort. Alors, cette femme extraordinaire, puisant dans son amour le courage voulu et trouvant une force qu'elle ne s'était jamais connue, enlève son mari dans ses bras, le traîne en quelque sorte au dehors et le dépose sur l'herbe à quelques pas de la porte où, épuisée physiquement aussi bien que moralement, elle s'évanouit à ses côtés. Au même instant, une pluie qui menaçait

déjà depuis quelques heures, éclate avec force et bientôt les flammes qui, le calme aidant, n'avaient pas trop fait de progrès, commencèrent à s'éteindre.

“ Les censitaires attirés par la réverbération de l'incendie accoururent en toute hâte et bientôt sous les généreux efforts de leurs bras vigoureux, les flammes sont tout-à-fait éteintes. Madame de La Naudière, qui avait bientôt repris ses sens, s'empressa auprès de son mari qui est rapporté soigneusement sur son lit. Quelques semaines plus tard il reprenait son train de vie ordinaire.”

“ C'est ainsi, ajoute M. Baby, à la suite de ce mémoire dont il est le possesseur, que cette femme, d'une bravoure éprouvée et d'une force morale au-dessus de tout éloge, sauva son mari deux fois dans la même journée d'une mort qui semblait inévitable assurément. L'intention bien arrêtée des Iroquois était d'assassiner M. de Lanaudière et son épouse aussi. Des sauvages amis leur en donnèrent l'assurance peu de temps après, et leur dévoilèrent tous les détails du complot. D'un autre côté, si M. de La Naudière n'eût pas été transporté en dehors, il aurait été tout probablement asphyxié.

“ Ce simple récit, conclut M. Baby, m'a été fait par Mlle Marguerite de La Naudière, petite fille de Mlle de Verchères. Cette demoiselle avait beaucoup de sa grand'mère ; elle en tenait par maints côtés. La bravoure, la force de caractère, la franchise étaient des traits distinctifs chez elle, sans compter l'esprit servi par d'amples connaissances humaines.”

Qu'y a-t-il à ajouter à ces simples récits ? Les commentaires sont inutiles et défloreraient la candeur de ces naïfs mémoires.

Nous devons admirer dans Mlle de Verchères une jeune fille brave jusqu'à la témérité ; une intrépidité mâle battant dans un cœur de quatorze printemps et augmentant avec les années. Dans Madame de La Naudière, inclinons-nous respectueusement devant le dévouement poussé jusqu'à la sublimité et saluons en elle le type parfait de l'épouse modèle, de la véritable compagne que Dieu devrait donner à tout homme foncièrement bon et sincèrement chrétien.

Cette grande figure du passé répand sur nos annales immaculées comme une recrudescence de noblesse, de bravoure et de dévouement ; elle semble nous apparaître dans la nuit des temps comme une étoile, un flambeau conducteur destiné à piloter nos jeunes Canadiennes à travers les sinueux sentiers de la vie.

Je ne saurais mieux terminer cette pâle esquisse historique qu'en citant intégralement la poésie qu'a publiée sur ce sujet, dans

l'Opinion Publique du 8 juin 1876, mon ami, M. Chapman. Cette pièce était intitulée *L'héroïne de Verchères* et était dédiée à M. Benjamin Su lte :

Le printemps souriait à la terre embaumée,
 Le vent, chargé d'encens, caressait la ramée,
 L'oiseau disait ses plus beaux chants,
 Et, ne redoutant plus les tribus sanguinaires,
 A distance du *Fort*, l'habitant de Verchères
 Ensemençait gaïment ses champs.

L'astre du jour était au milieu de sa course ;
 C'était l'heure où le daim s'en va boire à la source
 Qui murmure au fond des grands bois.
 Un calme plat pesait sur la nature lasse.....
 Soudain un cri d'angoisse éclate dans l'espace :
 Les Iroquois ! Les Iroquois !

Nombreux comme les grains de sable du rivage,
 Les Peaux Rouges, encore avides de carnage,
 Fondent bientôt de toutes parts,
 Et, remplissant les airs de leurs longs cris de rage,
 Comme un troupeau de loups dans la lande sauvage,
 Cernent les laboureurs épars.

Aussitôt un combat sur les guérêts s'engage,
 Et les bruns paysans, sublimes de courage,
 Tentent un héroïque effort ;
 Mais ils cèdent enfin, écrasés par la force,
 Et puis, les garottant de liens en écorce,
 Les vainqueurs volent vers le fort.

Regardez défilér cette horde en furie,
 Quelle féroce ardeur, quelle sauvagerie
 Flamboient à leur front insolent !
 Le chef est recouvert d'une bizarre armure,
 Et la brise de mai caresse à sa ceinture
 Une chevelure de blanc.

Il marche le premier, et sa voix furibonde
 Aiguillonne toujours la troupe vagabonde
 Qui foule à peine le gazon.
 Tout-à-coup il s'arrête au bord d'une charmille,
 Puis aux guerriers sa main montre une jeune fille
 Qui se cache au sein d'un buisson.

Ainsi que le boa dont l'œil de feu fascine
 La fauvette cachée au sein de l'aubépine,
 L'Iroquois avance en rampant ;
 Il va saisir la vierge, assouvir sa vengeance.
 Prompte comme le vent, elle bondit, s'élançe
 En même temps que le serpent.

Et les voilà courant sur la pelouse molle :
 Comme l'élan peureux la jeune fille vole
 Devant le ravisseur hurlant.
 Elle n'est qu'à deux pas du fort ouvert pour elle.....
 Tout à coup l'Indien empoigne une dentelle
 Qui flotte derrière l'enfant.

Sur elle il a déjà levé sa lourde hache.....
 Plus vive que ne l'est la foudre, elle détache
 Le nœud du mouchoir à son cou,
 Puis libre, elle bondit, d'un pied nerveux et ferme,
 Au milieu du fort dont la porte se referme
 En tressaillant sur son verrou.

Puis avec les mousquets faisant un grand vacarme,
 Embouchant un clairon, elle sonne l'alarme
 Sur le sommet du bastion,
 Puis, prenant son manteau pour en faire une bourre,
 Contre la horde qui de toutes parts l'entoure,
 Elle met l'éclair au canon.

Le bastion frémit jusque dans ses entrailles ;
 Et, comme l'ouragan arrache les broussailles
 Et dévaste les grands blés,
 Le canon, bondissant sur son affût de chêne
 Et, secouant, ainsi que le dogue, sa chaîne,
 Fauche les rangs échevelés.

Cet assaut imprévu fait trembler d'épouvante
 Les Indiens croyant que l'enceinte tonnante
 Regorge de mille guerriers,
 Et, redoutant des Blancs une attaque subite,
 Furieux, éperdus, ils prennent tous la fuite,
 En emportant leurs prisonniers.

Mais l'airain fait encore entendre son tonnerre,
 L'alarme se répand de clairière en clairière,
 Jusqu'aux abords de la cité.....
 Et bientôt Crisasi, le brave capitaine,
 Suivi de ses héros, arrive dans la plaine
 Où le chef a tant dévasté. (1)

Mais les loups avaient fui sous la forêt immense.
 Sans tarder, sur leurs traces Crisasi s'élança,
 Interrogeant chaque ravin.
 Après trois jours de marche à travers les bois sombres,
 Il surprend retranchés les Iroquois sans nombre
 Sur les bords du grand lac Champlain.

Il attaque aussitôt la peuplade féroce,
 L'airain tonne et rugit ; le combat est atroce ;
 Les fossés de sang abreuvés ;
 Mais cependant bientôt les lâches cannibales
 Tombent jusqu'au dernier foudroyés par les balles
 Et les prisonniers sont sauvés !

Et s'abattant soudain de l'éternelle cime,
 La gloire sur le front de l'enfant magnanime
 Posa son immortel fleuron,
 Sur ses tables grava son action sublime.....
 Et les siècles jamais ne pourront sous leur limé
 De l'histoire effacer son nom.

(1) Presently the alarm reached the neighbourhood of Montreal, where an intrepid officer, the Chevalier de Crisasi, brother of the Marquis de Crisasi, then governor of Three Rivers, rushed to Verchères, at the head of a chosen band of men.—J. M. LEMOINE.

Raoul Reaume

CAUSERIE SCIENTIFIQUE SUR L'AIR QUE L'ON RESPIRE .

(Suite et fin.) (1)

III

Action de l'air sur les métaux et les plantes.—Respiration des animaux.—
Description et fonctionnement de l'appareil respiratoire chez l'homme.—
Jeu des cordes vocales et diversité des voix humaines.—Durée de la
respiration.—Une question pendante.

Mais il est grand temps de considérer, finalement, le rôle spécial que l'air joue dans les phénomènes divers de la vie végétative et animale. Il exerce même, en un très grand nombre de cas, une action chimique plus ou moins énergique, sur les êtres inanimés, c'est-à-dire, sur les substances du règne minéral. Disons, d'abord, deux mots sur cette dernière action.

L'air est absolument nécessaire à toute combustion, soit lente soit rapide ; il est aussi le grand modérateur et régulateur de la chaleur en absorbant et en réfléchissant les rayons solaires d'une manière lente et continue. De plus, l'air produit une foule de combinaisons très importantes avec la plupart des métalloïdes et des métaux soit à froid, soit à chaud, en leur cédant ou son azote, ou son carbone, ou surtout son oxygène, formant ainsi des azotures, des carbures et principalement des oxydes. Et pour ne parler que de ceux-ci, mentionnons, notamment, parmi les métalloïdes, les oxydes de nitrogène et de chlore dont on ne compte pas moins de 5 sortes, parfaitement définies, de chacun ; puis ceux de soufre, de phosphore, de brôme, de carbone etc ; et parmi les métaux, les oxydes de cuivre, de fer, de plomb, d'étain, de mercure, de manganèse, de chrôme, de potassium, etc, etc. Il y a cependant certains corps simples métalliques, tels que l'or, le platine, l'iridium, le palladium et quelques autres, sur lesquels l'air n'a aucune action. Ces métaux, que l'on appelle *nobles*, sont à peu près les seuls que ne décompose pas l'air, soit à froid, soit à chaud, qu'il soit humide ou sec : la rouille ne peut donc pas se former sur eux.

(1) Voir la REVUE CANADIENNE, avril et mai 1895.

L'action de l'air atmosphérique sur l'économie de la vie végétative et animale est universelle et suprême. Nulle plante et nul animal ne sauraient vivre une seule heure privés absolument d'air et d'air tel qu'il se trouve dans l'atmosphère dans ses couches inférieures. Voyons d'abord comment cette action s'exerce sur les plantes.

Le végétal a des organes qui correspondent presque exactement avec ceux de l'animal. En effet, celui-là comme celui-ci a une bouche, et même plusieurs bouches, des conduits alimentaires, des poumons; celui-là comme celui-ci a des organes d'absorption, de sécrétion et d'excrétion. Il n'entre pas dans mon sujet de montrer cette correspondance; cependant, je dirai que les bouches de la plante se trouvent presque aux fins bouts des radicelles, ainsi que disséminées surtout sur la surface inférieure des feuilles. On nomme ces dernières stomates. Les conduits alimentaires sont les vaisseaux laticifères qui transportent la nourriture,—la sève,—dans toutes les parties du végétal; les poumons se trouvent dans les feuilles, et c'est justement là que se fait surtout la respiration.

Il y a dans ces parties, généralement si minces, du végétal tout un laboratoire de chimie. Vous allez en juger. L'air atmosphérique pénètre dans l'intérieur des feuilles par ces petites ouvertures, ou bouches minuscules, que j'ai nommées *stomates*. L'ouverture de ces petites bouches, à l'épiderme de la feuille, est gardée par une paire de cellules valvulaires de chlorophyle, ou poulpe verte, qui lorsque la feuille est humide, permet, en se séparant, à l'air et à la vapeur d'eau d'entrer dans l'intérieur des cellules aériennes et d'en sortir à volonté; mais lorsque les feuilles sont quelque peu sèches, ces valves se closent pour arrêter l'exhalaison qui les dessècherait complètement. Ces petites bouches sont extrêmement nombreuses à la surface inférieure des feuilles: on n'en compte pas moins de 24,000 par pouce carré, ou 100,000 sur toute la surface inférieure d'une feuille du pommier commun. D'innombrables vaisseaux laticifères contenant la sève qui vient du sol circulent en tous sens dans la matière fibreuse du parenchyme de la feuille, et entourent les stomates. L'air atmosphérique, entrant par ces orifices, décompose par la bienfaisante action de la lumière et de la chaleur solaires les constituants de la sève; en prépare les sucs nourriciers, pour ensuite les faire servir à la nutrition de la plante par assimilation; rejette le reste comme des *excreta* qui se retrouveront à la surface extérieure de l'écorce, sous forme de gommés, de résines, d'huiles essentielles, etc.; abandonne l'acide carbonique qu'il contient pour

servir à former les tissus ligneux ; et, s'empare des matières aqueuses et de l'oxygène, à l'état libre, que lui a fourni la sève, et retourne, ainsi enrichi, dans l'atmosphère extérieure par ces mêmes orifices. Nous disons donc que pendant le jour, surtout si le soleil luit, les plantes absorbent le bioxyde de carbone de l'air et exhalent de l'oxygène surchargé de vapeur d'eau. La nuit, c'est le contraire qui a lieu, mais en bien moindre activité ; car c'est le temps de leur repos, comme pour les animaux. Voilà, d'une manière très succincte, ce qu'il y a à dire au sujet de la respiration de l'air atmosphérique par les plantes.

* * *

Il est bien plus intéressant et bien plus utile de s'enquérir comment la respiration se fait chez l'homme et les animaux qui respirent par des poumons. Nous nous occuperons spécialement de l'homme, le roi de cette création.

Pendant la période de gestation, l'enfant ne respire pas, proprement parlant ; il ne fait qu'absorber l'air. Ce n'est qu'à sa naissance, lorsqu'il voit le jour, que ses organes de respiration entrent en fonction pour la première fois, et que le diaphragme commence cet admirable mouvement rythmique qui ne cessera qu'avec la vie. Décrivons d'abord ces organes de respiration dans l'homme ; du reste, ils sont les mêmes dans les animaux vertébrés, à l'exception des poissons et des amphibiens, ces derniers n'ayant ces sortes d'organes-là que dans leur période d'existence hors ou au-dessus de l'eau.

Ces organes se nomment poumons. Ils sont au nombre de deux : celui du côté droit et celui du côté gauche. Le droit est plus court et plus large que le gauche. Ils sont contenus dans la cavité thoracique ou la poitrine, et ont la forme d'un cône irrégulier dont le sommet atteint le niveau de la première côte, et dont la base repose sur cette grande bande membraneuse transversale qu'on nomme le diaphragme. Leur structure est molle, spongieuse, compressible et dilatable. Leur couleur est d'un roux violacé. Plongés dans l'eau, ils y flottent, ce qui prouve leur légèreté ; et cette légèreté leur vient du nombre presque incalculable de cavités aériennes qu'ils contiennent. Ces cavités d'air, appelées lobules, communiquent directement avec l'air extérieur au moyen de tubes qui, à leur naissance, sont extrêmement ténus et déliés et qui sont des ramifications de tubes plus gros et moins nombreux qu'on nomme bronches. Enfin

ceux-ci sont des divisions de la trachée dont la continuation est le larynx qui est une espèce de boîte cartilagineuse située à la partie antérieure du cou et dans laquelle se produit la voix.

Le larynx, que tout le monde peut facilement sentir du doigt, est composé de quatre pièces ou cartilages mobiles, dont l'un appelé le thyroïde, fait cette saillie que l'on nomme vulgairement *pomme d'Adam*.

La trachée-artère, ou simplement trachée, est la continuation du larynx: Elle est, comme ce dernier, de forme cylindroïde, d'un pouce de diamètre dans l'homme adulte, et est composée d'une vingtaine d'anneaux transversaux cartilagineux, unis par une membrane fibreuse. Elle est tapissée intérieurement, comme le sont tous les conduits, par une membrane muqueuse fournie de nombreux follicules, ou petites glandes vasculaires. La trachée se termine à la hauteur du sternum,—os placé au-devant et au milieu de la poitrine,—et là se divise en deux branches, l'une allant à droite et l'autre à gauche, et que l'on nomme bronches, qui par d'innombrables ramifications pénètrent dans toute l'étendue des poumons pour aboutir aux lobules, où se trouvent, comme nous l'avons dit, les cavités d'air. Les lobules sont de petits sacs de forme ovale et leur réunion forme toute la substance des poumons. Chaque lobule, pourvu de son petit tube bronchique, est composé de petites cavités ou alcôves arrondies qu'on nomme vésicules d'air; parce que c'est dans ces cavités que l'air pur venant de l'extérieur est admis, et que ce même air, rendu impur par son contact avec le sang vicié qui vient du ventricule droit du cœur, est un moment après expulsé du corps par le même chemin qui l'y a amené.

Il se fait donc incessamment, sans jamais cesser une seule minute, un mouvement simultané d'entrée et de sortie que l'on nomme respectivement *inspiration* et *expiration*, ou simplement *respiration*. Ce double mouvement est produit uniquement par l'élévation et la dépression de ce muscle très large et très mince qui sépare, comme une cloison, la poitrine de l'abdomen, et que j'ai déjà nommé le diaphragme. Ce muscle sur lequel reposent les poumons en s'élevant, réduit le volume de ceux-ci en même temps qu'il pousse en avant les viscères abdominaux, et, par là, force mécaniquement l'air contenu dans les vésicules à sortir: c'est l'action d'*expiration*; en s'abaissant, la poitrine s'agrandit en même temps que l'abdomen s'aplatit, et l'air extérieur est attiré, par succion ou aspiration, à venir remplir les vésicules des poumons laissés vides par l'action de l'expiration: c'est l'*inspiration*.

Je dois faire observer ici que l'orifice propre de la respiration n'est pas la bouche, mais bien le nez, c'est-à-dire, les narines. La respiration par la bouche est non-seulement contre-nature, elle est aussi dangereuse, surtout lorsque l'air extérieur est vif et froid ; elle peut alors produire des inflammations plus ou moins graves des membranes muqueuses des voies respiratoires, que les médecins nomment laryngite, trachéite, bronchite, selon que l'inflammation se déclare dans l'une ou l'autre des parties qui lui donne son nom. Donc, si vous voulez rendre un réel service à un ami que vous rencontrez en hiver, marchant vite, par un vent vif et froid, la bouche grande ouverte, dites-lui : "fermez votre bouche ;" et s'il a le sens commun, il la fermera, après avoir dit : "merci." Voilà un avis qui, ce me semble, en vaut bien un autre ; un disciple d'Esculape ne donnerait certainement pas un autre conseil, à moins toutefois qu'il ne désirât voir augmenter sa clientèle en des cas aigus de croup, d'angine, vraie ou fausse, de pleurésie, de gros rhume, de pneumonie, et que sais-je encore !

* * *

Sur les bords des lèvres de la glotte, fente oblongue qui forme la partie supérieure du larynx, au fond de la bouche, se trouvent les cordes vocales. Ce sont deux bandes ou cordons élastiques de tissus fibreux que l'air expiré met en mouvement plus ou moins rapide, et ainsi produit la voix haute et basse, rapide ou lente, *ad libitum*. Les sons de voyelles et de consonnes, (ce qui constitue les mots), sont produits par le mouvement de la langue et des lèvres : mais la voix proprement dite n'est produite que par ces cordes-là. Cet arrangement constitue un vrai instrument de musique—une espèce de violon, qui, comme tout le monde sait, est un instrument à cordes élastiques lesquelles, mues par le doigt ou par l'archet, produisent, à volonté, par leurs vibrations plus ou moins rapides, des sons graves ou aigus, selon que les cordes sont plus ou moins tendues et longues. Plus une corde est longue et lâche moins les sons sont élevés et rapides. Au contraire, plus une corde élastique est courte et raide, et plus aussi les sons qu'elle produit sont aigus et vifs. Il en est tout-à-fait ainsi de cet instrument admirable que nous portons tous dans notre gosier. Plus une note est élevée et plus aussi les cordes vocales sont tendues. Dans les notes les plus élevées, les cordes vocales sont tellement tendues que la fissure de la glotte est à peine visible. Les muscles extenseurs des cordes vocales appartiennent à deux

cartilages de forme triangulaire que l'on nomme aryténoïdes. Lorsqu'il arrive quelque inflammation dans ces parties, la tension voulue ne peut pas se faire et les cordes vocales ne peuvent alors produire que des sons sourds et bas : la voix est rauque. Il peut même se faire qu'il y ait extinction complète de la voix.

La voix, soit pour parler, soit pour chanter, ne peut se produire que pendant l'expiration, et jamais pendant l'inspiration. Plus les cordes vocales sont délicates et bien agencées avec les membranes fines qui les relient aux parois du larynx, et, surtout, plus le jeu des cartilages aryténoïdes est parfait, plus aussi, la voix est agréable, facile, variée et forte. C'est la voix de nos célèbres ténors, nos barytons, nos basses tailles, parmi les hommes, et de nos encore plus célèbres soprani et alti parmi les femmes. Les voix fortes, riches, pleines, sonores et généralement mélodieuses sont des voix de poitrine ; ainsi nommées, parce qu'elles se produisent avec la poitrine pleine d'air et la bouche grande ouverte. Les voix grêles, aiguës, stridentes et généralement fort désagréables, sont des voix dites de tête, ou des voix de fausset, parce qu'elles viennent du gosier uniquement.

* * *

La respiration chez l'homme adulte et en parfaite santé se renouvelle à peu près toutes les 3 ou 4 secondes. Mais chez les enfants en bas âge et chez les pulmoniques, elle se renouvelle au moins toutes les deux secondes.

Voulez-vous donc savoir si vous avez des poumons larges et sains, vous n'avez qu'à suspendre la respiration après une forte inspiration. Cette suspension doit durer, *bonâ fide*, plus de 30 secondes. Je connais des personnes qui ont de si bons poumons, qu'elles réussissent presque toujours à suspendre la respiration pendant une minute, voire même, par l'exercice, pendant une minute et demie. Si vous ne pouvez le faire en trente secondes au moins, vos poumons sont certainement faibles ou peu volumineux, les lobules trop peu nombreux, ou, — ce qui serait bien plus grave, — tuberculeux. La raison de ce dernier état de choses, c'est que les poumons ainsi constitués ne peuvent recevoir que peu d'air à la fois ; et ce peu d'air, étant vite vicié, c'est-à-dire surchargé d'acide carbonique et de matières épithélielles ou excrémentielles, doit absolument se renouveler à de courts intervalles, sous peine de mourir, à bref délai, empoisonné ; car l'air expiré est plus ou moins toxique, même quand il provient de personnes en très bonne santé.

* * *

Les savants se sont souvent demandé et se demandent encore s'il n'a pas pu arriver dans le long passé, et s'il ne peut pas arriver encore dans un avenir indéterminé, que l'air atmosphérique subisse d'une manière ou d'une autre une telle altération dans les éléments ou les proportions de sa composition qu'il ait diminué ou éteint, ou qu'il diminue ou éteigne la vie de certains êtres au profit de certains autres. Ils s'accordent généralement à admettre, sur de bonnes et solides raisons, je crois, que dans les temps antérieurs géologiques, bien longtemps, des millions d'années, avant la création de l'homme, l'air était tellement surchargé d'acide carbonique que toute vie animale terrestre était impossible ; mais qu'il était, en cet état même, extrêmement favorable à la plus luxuriante et la plus rapide végétation, aidé par un excès d'humidité chaude ; et que ce fut principalement l'époque carbonifère de l'ère paléozoïque qui vit cette augmentation extraordinaire de croissance des plantes monocotylédonnées qui ont, en grande partie, fourni le charbon minéral que l'on extrait maintenant des entrailles de la terre.

Ne pourrait-on pas trouver là une des causes principales, sinon l'unique cause, de la disparition totale, à certaines époques lointaines géologiques, de tout un type ou même de toute une classe d'animaux ou de plantes qui n'existent plus maintenant, et depuis bien longtemps, qu'à l'état de fossiles ? Il serait peut-être téméraire de l'affirmer, mais non de le croire.

Ces mêmes variations atmosphériques peuvent-elles se présenter encore ? Cela est peut-être moins probable ; mais nullement, impossible, surtout si on requiert pour cela des centaines de millions d'années. Mais nos astronomes modernes nous avertissent, et tenons-nous-le pour dit, qu'en moins de cent millions d'années le système planétaire n'existera plus... *Qui vivra verra*. Et avec cet adage fort rassurant, je termine ma causerie.

R. P. J. CARRIER, C. S. C.

LE SPIRITISME

EXTRAITS D'UN LIVRE RÉCENT.

TOUT le monde a entendu parler du spiritisme, mot moderne pour signifier la manifestation de certains phénomènes étranges, en dehors des lois de la nature, et que l'on attribue d'ordinaire à l'intervention des esprits.

Pour ma part, j'avoue qu'à venir jusqu'à tout dernièrement, je ne m'étais guère préoccupé des choses que j'entendais raconter sur cette matière, les considérant en général comme des effets honteux de charlatanisme ou d'illusions de personnes faciles à impressionner. La nature des faits rapportés d'ailleurs ne permettant pas de croire pour un instant que Dieu ou les bons esprits pussent en être les auteurs, je les considérais de plus comme dangereux et condamnables. Je n'avais donc jamais porté une attention sérieuse sur cette question lorsque, il y a quelques mois à peine, un de mes correspondants d'Europe me fit parvenir un traité sur le spiritisme, publié l'année dernière même, par le R. P. Franco, de la Compagnie de Jésus.

Puisqu'un homme sérieux, un savant, un prêtre, prenait la peine d'écrire un livre sur les pratiques spirites, je me dis, naturellement, qu'il devait y avoir du vrai là-dedans, qu'il y avait là matière à s'instruire et l'occasion la plus favorable de connaître le vrai et le faux des faits et doctrines spirites. Je lus donc l'ouvrage, non sans éprouver un sentiment de surprise et de peine. De surprise, en constatant la réalité de nombreux phénomènes spirites; de peine, en voyant, hélas ! jusqu'à quel point les hommes peuvent se laisser tromper en abandonnant les enseignements si rationnels du Christianisme pour se jeter à l'aveugle dans les pratiques aussi illusoire que dangereuses, c'est le moins qu'on puisse dire, du spiritisme.

Ce qui va suivre est une analyse de l'ouvrage dont je viens de parler.

L'auteur commence par donner ce qui semble être l'origine du spiritisme, tel que pratiqué de nos jours. En se tenant au récit général des contemporains, dit-il, ce fut au village d'Hydesville, dans l'Etat de New-York, que le spiritisme prit naissance, dans une demeure habitée par une famille du nom de Fox.

Cette famille, composée des parents et de trois filles, commença à entendre des coups frappés contre les murs ou sur le parquet aux heures du dîner et surtout la nuit ; dans d'autres moments, les meubles se déplaçaient, s'agitaient d'eux-mêmes, ou des mains invisibles et froides se promenaient sur la personne des filles de la maison. Les membres de cette famille, peu disposés à croire aux revenants, attribuèrent d'abord à des voisins malveillants les vexations dont ils étaient l'objet ; mais enfin, ne remarquant aucune intervention humaine, et les faits se renouvelant avec une fréquence vraiment intolérable, ils finirent par les attribuer à des êtres de l'autre monde. Un jour, une des jeunes filles ayant donné quelques coups sur une table, les coups se répétèrent en nombre égal. Madame Fox elle-même ayant demandé au mystérieux visiteur de compter jusqu'à dix, l'on entendit les dix coups. On finit par lui poser différentes questions. A celle-ci : "Es-tu un homme ?" il ne donna aucune réponse. A cette autre : "Es-tu un esprit ?", il fut répondu par une grêle de coups. Ces expériences furent répétées durant la veillée par tous les locataires de la maison.

On ne tarda pas à convenir d'un mode de communication avec les esprits frappeurs pour distinguer entre eux les coups qui disent *oui, non, peut-être, je ne sais pas, je ne veux pas répondre*, et on introduisit différents genres d'alphabets afin de rendre plus intelligible et méthodique la communication avec les esprits.

Les évènements que nous venons de rapporter se passaient en l'an 1847, et ils firent grand bruit. On donna des veillées dans le voisinage où l'on invitait à l'envie les demoiselles Fox pour renouveler les expériences. La foule accourait à ces spectacles.

D'honnêtes gens cependant, se croyant en présence des sorcelleries des siècles passés déguisées sous des formes nouvelles, protestèrent hautement contre ces pratiques, et, à un certain moment, les demoiselles Fox elles-mêmes faillirent y perdre la vie, car il fut question de les lyncher pour obéir à la Bible qui condamne à mort les sorciers et les sorcières.

La curiosité toutefois finit par l'emporter, et les réunions spiritiques aux Etats-Unis devinrent toujours de plus en plus nombreuses.

De l'Amérique, le spiritisme passa en Europe, vers la fin de 1851, où il se répandit en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie et un peu partout dans les pays civilisés, avec la rapidité d'une traînée de poudre. Ceux qui ont des cheveux blancs, dit le R. P. Franco, l'auteur de l'ouvrage dont nous citons quelques extraits, doivent se rappeler ce temps où, dans les soirées familières, on ne parlait que de tables tournantes. Il était ordinaire de voir les réu-

nions d'amis, même honnêtes et chrétiens, s'essayer à obtenir l'étrange phénomène. Mais on ne s'arrêta pas là. Comme en Amérique, les tables commencèrent à frapper des coups, à écrire, à parler, au milieu d'un ensemble plus ou moins déguisé d'autres phénomènes mécaniques, physiques, physiologiques, psychologiques. Maintes personnes étaient attirées par la curiosité du spectacle; d'autres, en grand nombre, par le désir de découvrir des secrets, des remèdes, des extravagances. C'était une manie à la mode.

Le mesmérisme d'ailleurs depuis le commencement du siècle, avait merveilleusement disposé les esprits à accueillir avec faveur ces nouveautés. Le spiritisme, toutefois, demeura distinct du mesmérisme ou magnétisme animal; on alla plus loin; on lui donna une forme religieuse, et M. Léon Hippolyte Denizard Rivail, mieux connu sous le nom celtique d'Allan Kardec, que les esprits, dit-il, lui avaient conseillé de prendre, devint le législateur et le pontife reconnu de la religion spirite. En 1857 il écrivait le LIVRE DES ESPRITS, qui est regardé comme le code fondamental du spiritisme. Ce livre contient les révélations plus ou moins contradictoires des esprits, mais qui n'en forme pas moins l'autorité dogmatique sur laquelle Kardec base continuellement ses principes et ses préceptes. En Amérique, les écrits du voyant Andrew Jackson Davis et d'autres firent également sensation.

Disons de suite que la lecture de tous ces livres, parfaitement inoffensive pour les personnes renseignées, est au contraire très dangereuse pour tous ceux qui ne possèdent pas des connaissances suffisantes en matière de philosophie et de religion positive, et l'Eglise a eu mille fois raison de mettre les fidèles en garde contre la lecture de pareils ouvrages.

Le magnétisme, l'hypnotisme et le spiritisme, bien qu'ils peuvent avoir un fond de parenté quant à l'origine, diffèrent cependant entre eux. Le spiritisme se distingue des deux autres quant au but à atteindre et à la cause efficiente des phénomènes. Les magnétistes et les hypnotistes, dit le P. Franco, par leurs pratiques, se proposent pour but d'expérimenter les forces de la nature et de les appliquer à réaliser le bien physique de l'homme sur la terre, quoi qu'il en advienne en réalité. C'est là la seule et unique intention avouée par les *dilettanti* de magnétisme et d'hypnotisme. Les spirites, au contraire, visent à pénétrer dans les secrets en dehors de la nature visible; ils veulent scruter les choses ultramondiales et en tirer une philosophie ou, pour mieux dire, une religion qui, par ses dogmes, soit destinée à éclairer la société, à régler sa moralité en vue du bien spirituel de l'homme, en cette vie et dans l'autre. Le

moyen employé est en harmonie avec ce dessein et lui est proportionné. Tandis que l'hypnotisme prétend user des forces de la nature, le spirite évoque les esprits en dehors de ce monde-ci ou *désincarnés*, comme il les appelle. L'évocation des esprits est son travail propre et immédiat. C'est de là que lui vient son nom, c'est elle qui spécifie sa profession. Le commerce direct et voulu avec les esprits ultramondiaux constitue le caractère essentiel et distinctif du spiritisme.

Mais venons-en aux faits : c'est la meilleure manière de faire connaître le mode d'opérer du spiritisme, et de s'assurer s'il se produit des phénomènes spirites d'une réalité irrécusable.

Il faut d'abord se rappeler que les effets spirites ont besoin, pour se produire, du moyen instrumental d'une personne, appelée pour cette cause *médium*. Cette personne devient inconsciente d'elle-même et opère par la vertu d'un esprit étranger. Elle n'est pas la cause efficace d'aucun phénomène, mais simplement la cause instrumentale ou occasionnelle. Parfois l'esprit opère d'une façon sensible par l'intermédiaire du médium. En un mot le médium, qui est envahi par l'esprit, devient l'intermédiaire entre cet esprit et celui qui veut communiquer avec lui. Toutefois, les spirites d'expérience dans leur profession se passent facilement de médiums, et entrent par eux-mêmes en communication avec les esprits.

Allan Kardec, le grand pontife du spiritisme, classe les médiums en plusieurs catégories, d'après leurs aptitudes à obtenir tels effets plutôt que tels autres. Ainsi, il y a les médiums *batteurs*, *moteurs* *transporteurs*, par l'influence desquels les esprits frappent et bouleversent les meubles de la maison, soulèvent les tables, les objets et même les personnes ; les *évocateurs*, qui excellent à provoquer la présence des esprits désirés ; les médiums *voyants*, qui voient les esprits et les font voir aux spectateurs, les médiums *parlants*, par la langue desquels les esprits parlent ; les *psychographes*, par la main desquels les esprits écrivent ; les *pneumatographes*, qui sollicitent les esprits à écrire par eux-mêmes. Mais les médiums les plus en vogue sont les médiums *matérialisateurs*, c'est-à-dire ceux qui sont capables d'introduire dans les assemblées des esprits visibles et palpables. Enfin, il y a les médiums *charlatans*, dont la réputation ne repose que sur la fraude et de merveilleux tours de force. Même pour les médiums véritables, il n'est jamais certain que les faits qu'ils provoquent soient, à proprement parler, de nature spirite, à moins que l'on se soit assuré d'avoir écarté toute possibilité de duperie ; c'est un fait reconnu que la fraude peut se mêler aux phénomènes spirites, au point de donner le change souvent aux specta-

teurs. Les plus fameux en ce genre sont les frères Davenport, la femme Comer, et le célèbre Henri Bastien, dont les supercheries finirent par être publiquement dévoilées.

Citons le cas de Bastien comme une illustration de ce qui se pratique parfois à de prétendues séances spirites. Ce que nous allons rapporter s'est passé à Vienne en 1884, devant l'archiduc Jean d'Autriche, qui fut en même temps spectateur et partie active de la scène.

L'auteur, dit le P. Franco, raconte les faits sans passion, et même dans un but excellent. Il ne songe pas à étudier le spiritisme dans toute son étendue, mais il se borne à mettre sous son véritable jour la médianité de Bastien, qui, pendant longtemps, a été tenue pour réelle. "Je n'ai pas d'autre but, dit l'archiduc, que d'avertir en temps opportun les personnes que la lecture de certaines relations de faits supposés prouvés pourrait faire hésiter dans leur jugement et engager à s'enrôler dans le camp spirite."

Bastien avait été présenté à Jean d'Autriche le 17 janvier 1884, par le baron Lazare Hellenbach, un des principaux champions du spiritisme. Le célèbre médium choisit les locaux appropriés à ses séances, se réservant une chambre ou cabinet contigu et séparé par un rideau du parterre des spectateurs. A la première séance assistaient le prince héréditaire, l'archiduc Rodolphe, l'archiduc Eugène et quatre ou cinq autres seigneurs. Il s'y passa ce qui a lieu d'ordinaire dans ces cas-là: on forme la soi-disant chaîne, on éteint la lumière, on entend des sons, on voit des étincelles, on sent des attouchements, etc., et, par surcroît, on entend "un tapage infernal," toujours dans l'obscurité, le médium Bastien se trouvant au milieu du cercle des spectateurs.

Au second acte, sur la demande pressante de l'archiduc Rodolphe, le médium Bastien se retire dans le cabinet voisin, et demeure séparé de l'assemblée par un simple rideau suspendu tout exprès devant la porte. Les spectateurs, placés en demi-cercle en face de la porte, ne peuvent voir le médium à l'intérieur du cabinet. Le médium, en habile prestidigitateur, demande qu'on le visite. Le prince satisfait à sa demande et déclare ensuite à l'assemblée que le médium n'a rien sur lui. Alors commencent les accords sur le piano: tous les regards sont fixés sur le rideau d'où doivent sortir les apparitions. Et, en effet, voici que le rideau s'ouvre doucement et que Bastien se présente et fait quelques pas en avant, c'est-à-dire non pas Bastien en personne, mais son image: c'est du moins ce qu'il fallait admettre d'après la doctrine spirite, attendu que le vrai Bastien était, à ce moment-là, étendu assoupi sur sa

chaise longue dans le cabinet. Il est vrai de dire pourtant que si tous ont vu le fantôme, personne ne l'a vu au même moment assis dans son fauteuil. Quand le fantôme de Bastien se fut retiré, on vit apparaître successivement une figure de femme vêtue de blanc, une toute petite fille, une figure gigantesque ; une autre femme au visage naturel, une dernière de couleur terreuse et mal tournée laquelle, d'après les idées de la secte, indiquait l'affaiblissement du médium. En effet, on eût dit que d'autres figures touchaient ensuite de leurs mains le rideau et n'avaient pas la force de le relever. A ce moment, les archiducs Rodolphe et Eugène se précipitent vers le rideau et voient le médium, endormi, qui s'éveille petit à petit, couvert de sueurs et très abattu. Telle fut la première séance, qui, cependant, ne convainquit personne.

La deuxième séance fut encore plus pitoyable que la première et de nature à faire naître des soupçons chez les plus incroyables. Cependant, le prince Rodolphe et l'archiduc Jean craignaient qu'on eût pu plaisanter à Vienne sur leur bonhomie et que le triste charlatan se vantât de les avoir convaincus de son pouvoir spirite. Ils feignirent une persuasion qui n'avait rien d'excessif et réclamèrent, en attendant une troisième et dernière séance. Mais ils se concertèrent pour démasquer la fourberie du médium d'une façon tellement péremptoire qu'il fût couvert d'un ridicule ineffaçable et mis hors d'état de tromper désormais les honnêtes gens. Ce n'était pas chose facile. Il y avait bien pour cela deux moyens qui se présentaient naturellement à l'esprit : il fallait ou bien se saisir d'un fantôme, ou bien pénétrer dans le cabinet du médium au moment où les fantômes arrivaient dans la salle et constater l'absence du médium, ce qui eût fait voir que c'était Bastien lui-même qui, travesti en fantôme, se donnait en spectacle, sans qu'il y eût d'autres fantômes différents de lui. Mais les archiducs ne voulaient avoir recours ni à l'un ni à l'autre de ces moyens. Ils ne voulaient pas du premier pour ne point donner au médium occasion de se plaindre, car ce dernier avait fait entendre que toute violence exercée sur le fantôme serait nuisible à la santé du médium ; ils ne voulaient pas du second, parce que l'archiduc Jean avait promis au médium que nul n'entrerait dans le cabinet au cours de la séance.

Les archiducs imaginent une machine qui, tout en sauvant leur parole d'honneur et sans compromettre la santé de Bastien, devait agir à leur volonté et réaliser leur but. Ils en combinent toutes les pièces avec un amour d'artistes, la font exécuter, l'essayent rapidement et la tiennent toute montée pour le jour de la séance, le 11 février 1884. Leur stratagème, heureusement, ne fut pas décou-

vert. Au jour convenu, la séance commence, les apparitions se produisent et réussissent à souhait. L'archiduc Jean, d'intelligence avec le prince héréditaire, tient le bout de la corde qui fait mouvoir toute la machine. Au moment où une figure blanche et bien formée passe le seuil de l'entrée et paraît entre les rideaux, l'archiduc imprime un mouvement à la corde, secoue la trappc, c'est-à-dire les battants de la porte, qui, à l'aide d'engins solides, se ferme derrière le fantôme et lui coupe la retraite. Pauvre fantôme pris entre les rideaux et la porte! Il fait des efforts désespérés pour forcer cette dernière, mais en vain. Les archiducs se jettent sur lui. L'archiduc Jean l'arrête, le prince Rodolphe le tire hors des rideaux en disant: " Eh bien, voilà l'esprit!" C'était le médium en chair et en os, qui s'efforçait de cacher adroitement les oripeaux dont le le spectre était revêtu. M. Henri Bastien, dépoétisé, dépouillé de l'auréole d'hiérophante spirite, était là réduit à l'état d'un charlatan vulgaire, un peu ridicule, un peu fripon, en chemise et en pantalon, sans bas, son habit sur le bras; il tremblait comme une feuille et serait volontiers rentré sous terre pour échapper à cette confusion bien méritée. Le prince Rodolphe en eut compassion et lui assura que tout était fini, qu'il n'avait plus rien à craindre. Un procès-verbal fut dressé et signé par tous ceux qui avaient assisté à la délicieuse comédie.

Alphonse Gagnon

(A suivre)



LE MARTEAU DU JONGLEUR

I



vous tous, infatigables coureurs de bois, pêcheurs et chasseurs, touristes ou "hommes de chantiers," qui cent fois avez franchi, sur vos raquettes de peau d'original ou dans vos canots d'écorce de bouleau, les rivières tortueuses ou les lacs profonds qui baignent les pieds des rochers et des montagnes entassés au hasard des cataclysmes, comme les vagues d'un océan pétrifié, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-Jean ; vous tous, "coureurs de bois" infatigables, "hommes de chantiers" et touristes, chasseurs ou pêcheurs, vous avez vu les méandres de la belle rivière Batiscan et vous avez entendu le grondement de ses rapides hérissés de cailloux ; vous avez traversé le lac Edouard, superbe dans ses colères, sous le fouet des vents, comme dans son repos, sous les brumes molles des chaudes matinées de juillet ; vous avez longé le lac Trompeur, qui se replie comme un immense serpent d'argent, derrière les pointes de sable blond qui dentellent ses bords, vous avez vogué sur le lac Coucou qui se cache et dort paresseusement dans un lit sombre, au milieu d'une verdure sauvage ; mais vous n'avez peut-être pas vu le lac Croche et la turbulente rivière Méquick.

Alors, si les sapins ont des panaches de diamants à leur cime, si les lacs sombres et mouvants sont devenus des plaines immobiles et éblouissantes de blancheur, si les mousses et les lichens frileux sont engourdis sous les baisers de la glace, si les sentiers que la hache a frayés sont disparus sous la neige, attachez les raquettes à vos pieds vigoureux. Mais si le soleil calcine le sommet des âpres rochers, si les bouleaux drapés de blanc agitent leurs grappes vertes sur le penchant des collines, si les eaux des lacs dorment baignées de lumière, ou murmurent d'étranges choses à leurs bords sauvages, coiffez le chapeau léger, chaussez les bottes étanches et prenez l'aviron.

En route !

Le lac Croche est comme une volute d'or attachée à une rivière d'argent. Il commence au pied d'un rocher énorme à cinquante pas de la Méquick, décrit une courbe parfaite à travers une région tourmentée, et revient mêler, dans un embrassement sans fin son flot calme aux eaux capricieuses de la rivière, qui courent se perdre dans la Bat's can.

C'est un anneau grandiose avec un rocher abrupt pour diamant.

On arrive sur ses bords par une longue et souvent pénible descente. Il faut suivre des sentiers dangereux, marcher dans les lits caillouteux des torrents, longer des murailles naturelles d'une hauteur prodigieuse, s'ouvrir une route à travers les arbres renversés par les ouragans et roulés pêle-mêle, comme des gerbes déliées, sur le flanc maintenant uni d'une montagne.

Si vous pouvez atteindre le sommet arrondi qui s'élève là-bas, par-dessus la forêt, de l'autre côté du lac, vous jouirez d'une vue admirable et vous entendrez quelque chose d'étonnant.

Prêtez l'oreille.

Ce n'est pas un bruit de feuilles qui palpitent au souffle des brises mystérieuses ; ce n'est pas le baiser strident d'un lambeau d'écorce qui retombe comme un oripeau brillant sur le tronc immobile du bouleau ; ce n'est pas le pivert gourmand qui perce de son bec dur les arbres où se cache le ver. Ce sont des coups réguliers sur quelque chose de résistant. On dirait le son du métal. Puis, de temps en temps, on croirait qu'une plainte monte vers le ciel.

Vous avancez, le bruit recule. Il est partout, il n'est nulle part.

II

Aux premiers jours de la colonie, alors que le drapeau de la France toujours regrettée flottait glorieux sur les hauteurs de Québec, des peuplades indiennes parcouraient, chassant et pêchant, les vastes régions du nord. Nos saints missionnaires commencèrent leurs prédications sur les bords des fleuves et des lacs, comme autrefois Jésus. Les sauvages emportaient, dans leurs courses lointaines, les paroles de la " Robe Noire " et racontaient à leurs frères étonnés ce qu'ils avaient entendu.

Une de ces peuplades errantes avait élevé ses wigwams sur les rives du lac Croche. De quel nom s'appelait-il alors, nul ne le dira jamais.

Cette tribu était fière de son chef, le Sagamo, fière de son sorcier, le Jongleur.

Le Sagamo avait un fils : Matchounon, le Jongleur avait une fille : Onaïda.

La fille du Jongleur devait être fiancée au fils du Sagamo avant le départ pour la chasse.

Matchounon se rendit à la cabane du Jongleur avec les présents d'usage : une hache de pierre finement taillée, un tomahawk, un calumet ciselé et des peaux de castor.

Les présents ne furent pas acceptés.

— J'ai eu un songe, dit le père d'Onaïda, j'ai vu le Manitou et il m'a défendu de te laisser emmener ma fille dans ton wigwam... Il m'a défendu de te laisser emmener ma fille, à moins que tu ne te



rendes à la grande bourgade des Visages-pâles, à Stadaconé, sur le bord du fleuve qui passe et revient toujours. Il m'a dit que la "robe noire" était venue sur un grand canot, d'un pays étrange, par-delà le

grand lac où le soleil se lève, pour nous enseigner des choses nouvelles et détruire son pouvoir... Il m'a dit que ces hommes pâles comme le rameau du frêne à l'approche des neiges, et revêtus d'une robe sombre comme l'image d'un arbre au fond des eaux, portent avec eux un autre Manitou, un Manitou jaloux et puissant que des Jongleurs irrités ont fait mourir sur une croix, il y a bien, bien, bien des lunes...

Il m'a dit de t'envoyer chercher ce Manitou. Il veut le voir. Va. Viens vite. Apporte-le, et Onaïda te suivra dans ta cabane.

Le jeune chasseur partit.

III

Cependant Onaïda était triste, car son père ne lui avait pas dit pourquoi il avait refusé les présents des fiançailles.

Elle était triste et ne chantait plus en tressant les corbeilles et les paniers, avec des lanières taillées dans l'aubier du frêne pliant.

Elle craignait qu'il ne lui choisît un époux parmi les guerriers qui n'avaient pas encore attaché de chevelure à la ceinture de leurs reins.

Le fils du Sagamo descendit vers la rivière Batiscan, et longtemps il en suivit le cours accidenté. Elle serpentait, comme une route

plane et blanche, à travers des escarpements grisâtres, dans une solitude désolée. De place en place, un rapide où les panaches d'écume brillaient comme des flocons de neige au soleil, troublait l'éternel silence de la forêt par un grondement éternel.

Il marchait, et ses raquettes légères, semblables à d'immenses feuilles ovales, laissaient derrière lui, sur le blanc tapis de neige, l'empreinte assombrie de leurs mailles fines.

Toute une journée il suivit la rivière, puis il s'enfonça dans un ravin sinueux, au pied d'une montagne couverte d'arbres nus.

Il se dirigeait sur Kébec.

Un missionnaire, le père Brébeuf, venait d'entrer dans la cabane d'un jeune indien malade. Sasousmat était son nom. Sasousmat avait entendu parler des peines de l'enfer et des récompenses du paradis, raconte le père Brébeuf, et il voulait se faire conduire en France pour être instruit.

Le missionnaire le trouva dans le délire. Il en fut désolé. Le lendemain des messes furent dites pour demander à Dieu que ce pauvre enfant des bois ne mourût point sans recevoir le baptême. Les prières furent exaucées.

Le malade, ayant éprouvé un peu de mieux, demanda à la "robe noire" de l'emmener dans sa demeure, car il souffrait du froid dans sa misérable cabane. Le père Brébeuf le fit placer sur une "traîne" et l'emmena.

Or, pendant qu'il marchait avec peine sur la neige molle, à travers les arbres qui couronnaient encore le rocher de Québec, il fut rejoint par un jeune chasseur d'une autre tribu.

Il l'invita à le suivre.

Un éclair de joie brilla dans l'œil noir de Matchounon.

Il avait entendu parler d'un Manitou puissant, dit-il, et il venait de loin pour le voir. Toute sa tribu se proposait de venir après la grande chasse. Lui, il n'avait pu résister à la voix qui lui parlait dans son sommeil.

Tout en racontant ces choses mensongères, il passait sur son épaule la corde de la "traîne sauvage" et puis aidait le pieux missionnaire à transporter le malade sous le toit hospitalier des Jésuites.

Là il vit mourir de la mort des saints le bon Sasousmat.

Il le vit mourir, mais il ne comprit rien à ses paroles pieuses, rien à sa foi touchante. Une pensée l'obsédait : s'emparer du Manitou des visages-pâles ; une passion l'aveuglait : la possession de la belle Onaïda, la fille du Jongleur.

IV

Le Sagamo avait allumé, sous sa tente d'écorce, un feu de branches sèches, et au-dessus de la flamme, se doraient par la cuisson des pièces succulentes du chevreuil des bois, et des truites rouges du lac. C'était pour le festin du départ, car la saison de la chasse allait enfin s'ouvrir. Quelques heures encore et les wigwams du lac Croche seraient déserts. Plus de chants, plus de danses, plus de longs sommeils pleins de rêves paresseux sur les couches de sapin.

Les chasseurs entrèrent dans le large wigwam, et s'assirent autour du feu, les jambes croisées, sur des nattes de "sapinage."

Les calumets de pierre firent monter sous le plafond de bouleau les orbes de la fumée bleue avec l'âcre senteur du pétun.

Personne ne parlait.

Seulement, de temps en temps, le Jongleur disait :

— Matchounon n'est pas encore avec nous.

Et le Sagamo répondait :

— Matchounon est rusé comme le renard ; il court comme le daim : il arrivera.

Et les chasseurs assis en cercle, les jambes croisées, sur des nattes de "sapinage", faisaient un signe de tête affirmatif, et, silencieux, soufflaient une bouffée de fumée bleue vers le plafond de bouleau,

Soudain la porte s'ouvrit et le jeune chasseur entra. Sa prunelle sombre étincelait sous ses noirs sourcils, un sourire de triomphe courait sur sa lèvre presque nue, et ses cheveux plats s'agitaient sur ses épaules.

Un grognement joyeux roula sous la tente, des spirales plus rapides s'enchaînèrent au-dessus des têtes des fumeurs, mais personne ne parla.

Matchounon prit un calumet, aspira fortement la fumée de la plante enivrante, la fit descendre lentement, comme une boisson chaude, dans sa gorge altérée, puis, soulevant la peau bigarée dont il était vêtu, il tira de sa poitrine un crucifix d'ivoire.

C'était le crucifix du père Brébeuf !

Un cri rauque, farouche, prolongé, fit trembler le wigwam.

Le jongleur se leva aussitôt. Sa face jaune où les rides mettaient un barriolage noir, s'éclaira d'une joie infernale. C'est le Manitou des Visages-pâles, s'écria-t-il ! Il vient nous chasser de nos forêts... Le Visage-pâle n'est pas un guerrier. Il travaille courbé sur le sol comme un lâche !... Le Manitou de nos aïeux m'a parlé dans un songe... Il m'a parlé, et voici ce qu'il m'a dit :

— Tu feras mourir dans les supplices l'Esprit qu'adore le Visage-pâle... Tu le feras mourir comme les jongleurs puissants des pays

où le soleil se lève l'ont fait mourir, il y a bien, bien, bien des lunes !...

Un grondement nouveau plus terrible encore que l'autre, ébranla le wigwam et se répercuta au loin.

Le jongleur prit le crucifix des mains de Matchounon et dit :-- Venez ! Suivez-moi ! Emportez des pointes dures et un marteau de pierre.

Tous se levèrent et sortirent après lui.

A travers les rameaux dénudés des merisiers rouges et des bouleaux blancs, le soleil laissait tomber sur la neige immaculée des gerbes de lumière ; mais par-ci par-là des sapins touffus jetaient dans cette éblouissante clarté de larges taches d'ombre.

Les femmes suivaient aussi.

Matchounon s'approcha de la fille du Jongleur, sa bien aimée et lui dit :

—C'est à ce prix que nous serons unis comme le lac s'unit à la rivière.

—Matchounon, repartit la naïve indienne, mon cœur tremble comme la première feuille à la première brise... je ne sais pas ce que j'éprouve... C'est comme si je t'aimais moins... que veut donc faire mon père ?

— Regarde.

Le Jongleur avait enlevé le Christ de sa croix, et il se préparait à le clouer sur l'écorce du plus haut des arbres.

Onaïda se précipita vers son père.

—O mon père, cria-t-elle d'une voix suppliante, arrêtez !...

Si le Manitou des " Visages-pâles " est un puissant guerrier, il se vengera ! s'il est sans force et sans valeur, pourquoi le traiter ainsi ?... N'êtes-vous plus généreux ?...

Le Jongleur repoussa la fiancée de Matchounon, et, de son marteau de pierre, il enfonça des pointes aiguës dans les mains et dans les pieds du Christ.

Et le Christ resta suspendu au tronc de l'arbre frémissant.

Et les coups du marteau se répercutèrent dans les montagnes sauvages. Ils se répercutèrent loin, bien loin !

—Mon père ! mon père ! reprit Onaïda, les yeux mourants du Manitou crucifié versent des pleurs !.....

Le marteau de pierre frappait toujours !...

—Matchounon, reprit encore Onaïda, regarde, des gouttes de sang tombent des mains et des pieds du Manitou malheureux, retiens donc le bras de mon père !...

Et le marteau de pierre frappait toujours !

Matchounon, dit de nouveau la douce vierge de la forêt, il y a du sang sur tes mains, et ce n'est pas le sang d'un ennemi.

Il y a du sang sur tes mains !... et jamais elles ne joueront dans les cheveux de celle qui devait être ta femme !...

Son œil s'était allumé, sa voix vibrait comme un fil d'acier.



Le Jongleur avait fini son œuvre diabolique et les échos plaintifs des rocs sourcilleux les répétaient toujours !

Les chasseurs étaient rentrés dans leurs cabanes, et toujours ils entendaient les coups du marteau de pierre sur le crucifix.

L'heure de la chasse sonna, et toujours retentissaient les coups maudits.

Les Indiens revinrent avec le printemps. Ils retrouvèrent leurs wigwams sur les bords du lac aimé, mais ils n'osèrent y entrer, et ils s'enfuirent vers d'autres lieux, car toujours, toujours, ils entendaient les coups du marteau sur le saint Manitou des Visages-pâles.

Ne serait-ce pas le marteau du Jongleur que l'on entend encore sur les bords de ce lac étrange, dans cette solitude pleine d'épouvante ?

Tamphile LeMay

CHRONIQUE DU MOIS

I.—La lettre pontificale aux Anglais. II.—Nouvelles de Rome. III.—Le droit d'accroissement. IV.—Au Canada.

La parole du Souverain Pontife attendue depuis si longtemps s'est donc enfin fait entendre. Elle est bien telle que l'on pouvait l'espérer, c'est-à-dire planant au-dessus des controverses de parti pour n'envisager que les grands intérêts des âmes.

Le *Times*, commentant cette encyclique, pense que Léon XIII a été induit en erreur par ceux qui lui ont représenté l'Eglise d'Angleterre comme désireuse dans son ensemble de revenir à l'unité ; mais est-il besoin de rappeler que rien dans la lettre du Pape ne justifie cette assertion ?

Sans nul doute, la partie de l'Eglise d'Angleterre que personnifie lord Halifax n'est pas la plus nombreuse ; mais nous savons aussi que si elle n'est pas la majorité, elle est vraiment l'élite.

En effet, parmi les fidèles de l'Eglise anglicane, comme, faut-il le dire, parmi les catholiques, il se trouve nombre de chrétiens qui en réalité le sont malheureusement bien peu, et ceux-là se préoccupent assez peu de savoir s'ils possèdent ou non la vérité. Pour eux l'Eglise établie est un des grands corps de l'Etat, une vénérable institution qui est en somme bienfaisante, méritant par suite respect et protection.

Mais ne semble-t-il pas que pour ceux-là même la lettre de Léon XIII qu'anime un souffle si chrétien, a sa raison d'être et sa mission ? Elle leur rappelle que le christianisme est plus qu'un système et qu'une institution.

Quant à ceux de nos frères séparés qui recherchent la pureté de la doctrine et la plénitude de la Foi, ils trouveront dans la parole du Pape de quoi satisfaire les aspirations chrétiennes de leur cœur, et cette parole sera comme un baume bienfaisant sur toutes ces plaies qui s'appellent préjugés et que les raisonnements les meilleurs ne sauraient seuls guérir.

Plusieurs évêques anglicans seraient disposés à répondre aux généreuses pensées du Pape, en ordonnant, eux aussi, des prières pour l'union ; d'autre part, lord Halifax, qui vient de rentrer de Rome, paraît tout particulièrement touché de la haute distinction avec laquelle il a été traité au Vatican et de la paternelle bonté que le Saint-Père lui a témoignée à lui et à sa famille.

L'*English Church Union* (Union de l'Eglise d'Angleterre), représentant le parti ritualiste, — c'est-à-dire celle des divisions de l'Eglise anglicane qui se rapproche le plus du catholicisme, admettant les sacrements, les cérémonies, le purgatoire—s'est réunie il y a quelques jours, et a réélu pour la 28^e fois comme son président, lord Halifax, récemment revenu de Rome.

Celui-ci, dans le discours qu'il a prononcé, a parlé en termes émus de la lettre adressée par le Souverain Pontife au peuple anglais " qui cherche le royaume du Christ dans l'unité de la foi."

L'orateur a d'abord rendu hommage aux généreux sentiments du Pape, et rappelé que le jour de son départ de Rome il fut reçu par le Saint-Père en même temps que M. l'abbé Dalbus, auteur d'une très remarquable brochure relative à la validité des ordres anglicans.

On sait que les journaux protestants anglais, au lendemain de la publication de la lettre du Souverain Pontife, avaient fait paraître presque tous à ce sujet des articles dans lesquels ils rendaient hommage à la haute supériorité intellectuelle et à la grande charité de Léon XIII, manifestées une fois de plus par ce magnifique appel à l'unité. Certains organes anglicans, cependant, jugeaient que le Pape s'était tenu sur un terrain bien surnaturel, et s'étonnaient qu'il n'eût pas parlé des moyens humains à employer pour hâter l'union, qu'il n'eût pas abordé notamment la question des ordinations anglicanes.

Lord Halifax s'est expliqué sur ce point et il est à remarquer qu'il s'est exprimé à peu près dans le même sens que le faisait, quelques jours plus tard l'excellent journal catholique le *Tablet*.

" Sa Sainteté, a dit en substance le président de l'*English Church Union*, savait qu'il serait prématuré de discuter les difficultés théologiques qui séparent les deux Eglises, et c'est pour cette raison qu'Elle a porté la question entière dans la sphère surnaturelle et qu'elle nous a invités tous à prier pour la réunion des Eglises. Ceux qui refuseraient d'obtempérer à l'invitation du Pape prouveraient par là qu'ils ne savent pas ce que c'est que l'Eglise de Dieu, ni combien son unité doit être chère à quiconque s'appelle chrétien."

Nous ne nous dissimulons pas que ces paroles d'union, bien que généralement accueillies avec respect et sympathie, ne trouvent cependant pas encore un écho dans tous les cœurs, en Angleterre. C'est ainsi que le capitaine Cobhan, président naguère une réunion de la *Church Association*, société calviniste, a parlé en termes grossiers du Souverain Pontife et de lord Halifax. Mais les catholiques prieront, suivant le conseil de Sa Sainteté, pour que, de plus en plus, les haines aveugles disparaissent, que les dissentiments s'effacent, pour que les frères séparés reviennent nombreux au bercail, *ut fiat unum ovile, et unus pastor.*"

* * *

On lit dans une correspondance de Rome en date du 2 mai.

" Le 1^{er} mai a passé sans qu'on se soit aperçu du moindre mouvement.

On ne se serait même pas douté d'être au redoutable anniversaire, si la police, toujours prévoyante, n'avait doublé les postes des agents, des gendarmes, etc. C'était un calme plat, et peut-être y avait-il moins de mouvement que les jours ordinaires.

Cependant le temps se prêtait à une promenade, car mai s'est annoncé par une admirable journée de printemps. Les Romains, malgré leur amour pour les fêtes et les promenades hors la porte, sont bravement restés à leurs occupations, et presque toutes les boutiques et tous les magasins étaient ouverts. Seuls les compositeurs et imprimeurs ont fait fête, car la plupart des journaux libéraux n'ont point paru.

Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait se payer le luxe d'un jour extraordinaire de repos et de fête. Pour célébrer le 1^{er} mai, me disaient des négociants et des ouvriers, il faudrait de l'argent. A quoi nous servirait une promenade si nous n'avons pas le sou en poche pour nous amuser un peu? Aussi, très sagement, on a laissé passer le 1^{er} mai, comme un jour ordinaire. Je dois faire exception pour quelques groupes de socialistes enragés; environ 500 se sont réunis sous la porte Saint-Pancrace, où le député Ferri a prononcé un discours dans un jardin. On dit que le député a parlé en termes respectueux de Léon XIII, l'appelant une intelligence supérieure qui a compris l'importance de la question sociale et ouvrière, mais qui, à cause de son âge et de sa position n'est point capable de résoudre la question. D'après cela on voit que même dans cette réunion, on s'est montré assez modéré. Cependant, pour ces 500 hommes réunis on avait posté, près de la porte Saint-Pancrace, de la cavalerie, des *bersaglieri* et des soldats d'infanterie, sans compter les agents de police et les gendarmes.

Ce qui préoccupe le plus les Italiens en ce moment, ce n'est ni le 1^{er} mai, ni les élections ni les probabilités de chances pour Crispi ou ses adversaires. On songe surtout à la situation faite à l'Italie par la rupture du traité de commerce avec la France, et la presse commence à se demander s'il n'y aurait aucun moyen de renouer les négociations en acceptant le tarif minimum.

Nous sommes loin des jours où l'on répondait avec superbe et dédain aux Français, que l'on n'avait que faire d'un traité commercial avec eux. Alors on escomptait encore les vaches grasses, on croyait que rien ne pouvait mettre fin à l'efflorescence factice du crédit italien. Mais les vaches maigres sont venues, on a constaté que les denrées, les vins, les produits ne s'écoulaient point si facilement chez les bons alliés.

D'un autre côté, les Français n'ont pas senti le besoin absolu d'avoir recours aux Italiens pour certains produits qu'on croyait jusqu'ici devoir absolument tirer de la péninsule. Il en est résulté que, dans les provinces méridionales, les vins ne se vendent plus, que l'exportation baisse et que l'importation, sur la base des tarifs actuels, ruine ceux qui, nécessairement, doivent avoir recours à certains articles français. On commence donc à se montrer plus conciliant vis-à-vis de la France et même les journaux gallophobes, jusqu'il y a quelques semaines, avouent que l'Italie a rompu le traité de commerce et que ce n'est pas ce qu'elle a fait de mieux.

Un commencement de négociations, au moment de l'agitation électorale, ne ferait pas de mal à la candidature de Crispi et des siens: aussi, le gouvernement français ferait bien d'attendre que les élections italiennes soient faites pour se décider à accepter les avances qui pourraient lui venir de ce côté.

L'*Osservatore Romano* publie une lettre du Pape, datée du 14, au cardinal Parocchi, pour confirmer aux catholiques italiens les instructions données par la pénitencerie, sous Pie IX et durant le pontifical actuel, au sujet de l'abstention dans les élections politiques.

La lettre du Pape dit qu'autant le concours des catholiques, dans les élections administratives, est louable et plus que jamais recommandable, autant il est à éviter dans les élections politiques, pour des raisons d'ordre très élevé tirées de la condition même faite au Pontife, laquelle ne peut répondre à la pleine liberté et à l'indépendance propres à son ministère apostolique.

La lettre ajoute :

“ On cherche par des artifices à faire croire que des modifications sont survenues du fait du Pape pour permettre désormais le vote dans les élections politiques.”

Le Pape conclut en déclarant que rien n'est changé à ces instructions, et il recommande à tous les catholiques de s'y conformer docilement.

C'est en conformité de l'enseignement contenu dans cette lettre que le président général de l'œuvre des congrès et des comités catholiques, M. le commandeur Pagannuzzi a communiqué aux membres du comité général permanent et à tous les présidents des comités régionaux, diocésains et paroissiaux la circulaire dont nous avons parlé.

Dans cette circulaire, on doit remarquer surtout ces deux paragraphes :

L'abstention doit être entière et unanime: non seulement elle doit signifier l'obéissance absolue et inconditionnelle au Souverain Pontife, *qui ne veut pas qu'aucun autre que lui exerce dans sa ville de Rome le pouvoir législatif* ; mais elle doit signifier que l'on compterait vainement encore sur le concours des catholiques italiens à la vie publique de leur pays, *tant qu'on n'aura pas rendu au Saint-Père la justice qu'il demande.*

Si notre abstention dans les élections politiques peut contribuer à faire comprendre à ceux qui ont en mains les destinées de notre patrie la nécessité d'un accord véritable avec le Souverain Pontife, on ne pourra jamais qualifier cette attitude de vaine inertie, car elle sera un des moyens d'action les plus efficaces.

La circulaire ajoute qu'en date du 30 juillet 1886, la sacrée Pénitencerie, saisie de la question de savoir si la décision “ *attentis omnibus circumstantiis non expedit* ” relative à l'abstention dans les élections politiques, emportait une prohibition absolue, s'est prononcée pour l'affirmative.

Le cardinal Hohenlohe a causé un véritable scandale, en portant, dans un banquet public, la santé du ministre Crispi. C'est avec bonheur que l'on a remarqué la hâte avec laquelle Léon XIII a rappelé le cardinal réfractaire à la discipline en vigueur depuis 1870. On raconte que le pape s'est montré d'autant plus sévère qu'il sait que tous ces incidents sont les manifestations diverses et successives d'un même plan : préparer le conclave, tourner le récif de la question romaine, faire la paix hypocrite, sans imposer au

Quirinal le moindre sacrifice. A la lumière de tels faits, on comprend plus que jamais la portée, au point de vue romain et international de la nomination du frère du cardinal à la chancellerie de l'empire. Il est probable que cet esclandre aura des suites. Dans tous les cas, le Vatican prend toutes ses précautions contre ces manèges diplomatiques. Léon XIII a sur le cardinal Hohenlohe les mêmes idées que Pie IX.

* * *

La situation créée aux communautés religieuses de France par la nouvelle loi de finances préoccupe, à juste titre, les hommes de foi et l'opinion publique.

Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, par une lettre adressée à la supérieure de l'une de ses communautés, bientôt publiée et commentée par toute la presse, spécialement louée par la *Lanterne*, a recommandé aux communautés de son diocèse de s'exécuter "avec respect et soumission." Mgr le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a écrit à Mgr Fuzet, son suffragant, une lettre des plus graves et des plus dignes, insérée, comme la précédente, dans les journaux.

Cette lettre publique d'un métropolitain à son suffragant est un fait assez rare dans l'histoire de l'Eglise de France; il faut qu'il soit nécessité, comme dans le cas présent, par la gravité des circonstances. Tout le monde a lu les nobles paroles de Mgr le cardinal Langénieux, qui, par sa haute situation, son ancienneté dans l'épiscopat, son mérite éminent, sa sagesse et sa modération, par la dignité de Légat du Saint-Siège en Orient, dont il a été honoré il y a quelques années, fait autorité.

A la lettre de son métropolitain, Mgr Fuzet vient de faire une longue réponse.

Cette nouvelle lettre de Mgr Fuzet inaugure un conflit dont la gravité est grande, mais elle a un mérite que nous aimons à lui reconnaître; elle va aider les catholiques à dissiper les équivoques et les brumes dont les passions ou les calculs de l'esprit de parti, servis par les complicités inavouables de l'intérêt personnel, ont fini par envelopper la politique ecclésiastique, pourtant si naturelle et si simple, si franche et si lumineuse de Léon XIII.

Dans les directions qu'il a données aux catholiques français, le Pape a recommandé, il a prescrit de dégager l'action chrétienne, religieuse et sociale, de toute solidarité avec les manœuvres des partis, de rompre avec l'opposition de principe que faisaient à la République les partis monarchiques, et cela dans les meilleurs intérêts de la France, afin que les catholiques fussent plus en mesure de combattre énergiquement et avec plus de succès, dans le Parlement ou devant l'opinion publique et le suffrage universel, la politique sectaire dont le but avoué est la déchristianisation progressive de notre pays.

Il est manifeste, d'après sa lettre, que Mgr Fuzet n'a pas compris de cette façon les directions pontificales: selon son interprétation, ces directions nous prescrivent non seulement l'acceptation de la

République comme gouvernement de fait et de droit, de par la volonté nationale actuelle, mais Mgr Fuzet prétend aussi que nous devons accepter également la législation sectaire et nous y soumettre avec docilité, sauf à espérer vaguement de l'équité des auteurs de cette législation le retrait ou l'adoucissement de mesures qu'ils ont édictées de parti pris, dans le dessein formel de ruiner les œuvres d'enseignement et d'apostolat catholiques.

Entre ces deux interprétations de la politique de Léon XIII, le conflit est flagrant ; Mgr Fuzet, donne son interprétation comme la véritable et la seule bonne, mais il est juge en sa propre cause.

Le vote de la Chambre et du Sénat dans la question du droit d'accroissement a provoqué à Rome une agitation que n'avait peut-être par prévue la majorité sectaire du Palais-Bourbon.

Pour la première fois depuis longtemps, les relations de la République et du Saint-Siège menacent d'être sérieusement troublées. Le Pape a été si profondément vexé et irrité de ce nouvel acte d'hostilité du parti républicain, qu'il est bien décidé, cette fois, à ne pas intervenir au profit du gouvernement, bien qu'il en soit instamment prié par celui-ci.

Léon XIII, sans doute, n'encouragera pas publiquement la résistance organisée par les catholiques, comme on peut le voir par la lettre du cardinal Rampolla au cardinal Meignan, mais il a manifesté la ferme intention de ne pas l'entraver et de laisser les ordres religieux absolument libres de ne pas payer l'impôt inique qui vient d'être voté.

Il n'est pas besoin d'insister sur les conséquences que peut entraîner la nouvelle attitude du Saint-Siège. La République recueille le fruit de cet esprit sectaire et antireligieux dont ses amis ont vainement cherché à la débarrasser : si elle éloigne d'elle le Vatican et brise avec Léon XIII, il faut bien reconnaître qu'elle y a pris peine et ce n'est pas précisément la faute de la diplomatie pontificale, qui a poussé la condescendance et l'abnégation jusqu'aux dernières limites.

* * *

Sa Grandeur Mgr Langevin, le nouvel archevêque de Saint-Boniface a adressé à ses ouailles un magnifique mandement sur sa prise de possession du siège épiscopal de Saint-Boniface. Voici la partie de cette lettre pastorale qui a trait aux écoles du Manitoba :

“ Et il Nous semble entendre le Vicaire de Jésus-Christ et Notre regretté et bien aimé père lui-même Nous dire en ce moment comme l'Apôtre à son disciple Timothée : *Depositum custodi.* (I. Tim., c. VI, v. 20.) “ Gardez le dépôt. ” — “ Cette parole, a dit un grand prédicateur de ce siècle, a traversé les espaces et les siècles, passant d'un évêque à l'autre comme un testament et une garantie de l'intégrité de la foi. ” — Voilà pour Nous le testament de l'illustre Mgr Taché.

Mais quel est ce dépôt sacré qu'il Nous faut garder ?

C'est d'abord la pure doctrine de Jésus-Christ telle qu'enseignée par la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, colonne et

soutien de la vérité. C'est elle que Nous avons juré de professer et de défendre toute Notre vie, au jour de Notre consécration épiscopale.

Il y a ensuite le trésor si précieux de Nos libertés religieuses, et surtout Nos droits scolaires si malheureusement foulés aux pieds.

Comme homme libre, comme chrétien surtout, Nous devons maintenir les droits inaliénables que la loi naturelle confère aux pères de famille pour l'éducation de leurs enfants. Au nom de ces droits sacrés sauvegardés par les traités les plus solennels, les promesses royales elles-mêmes, et reconnus par le plus haut tribunal de l'Empire Britannique; que dis-je? par Sa Majesté elle-même en conseil: au nom de la justice et de l'équité, et pour l'honneur du drapeau britannique et de la noble Province de Manitoba, Nous ne cesserons de réclamer Nos écoles catholiques.

Ce dépôt qu'il Nous faut garder, c'est la grande œuvre de la conversion des milliers de sauvages païens qui vivent dans ce diocèse ou dans Notre province ecclésiastique et pour lesquels l'heure de la grâce semble avoir sonné. Il nous semble les entendre Nous dire: "Père, enseigne-nous à prier. Envoie-nous des hommes de la prière." Sera-t-il dit que ces petits auront demandé du pain et qu'il ne s'est trouvé personne pour leur en donner?

Ce dépôt sacré, c'est l'œuvre vitale, l'œuvre fondamentale de la colonisation d'un pays qui a besoin de se peupler pour être fort et prospère. C'est le lieu de rappeler ici une devise bien connue.

"Emparons-nous du sol."

Ce dépôt, enfin, ce sont les institutions d'éducation et de charité, et toute autre œuvre implantée en ce pays par nos infatigables prédécesseurs. Ils ont pour ainsi dire créé, à Nous, l'humble rôle de conserver, de défendre, de développer ou de compléter leurs œuvres dans la mesure de Nos forces."

En plusieurs autres circonstances, Mgr Langevin a parlé librement, en public, sur la question des écoles. Il a surtout appuyé sur la nécessité d'insister sur une justice entière et complète. "Pas de compromis:" tel est le mot d'ordre donné par l'énergique prélat.

Le gouvernement de Manitoba, qui devait rendre une réponse à l'arrêté du gouverneur en Conseil, à la réunion de la législature le 9 mai, a de nouveau ajourné la session au 13 juin prochain. Il paraît certain que cette mesure a été prise à la demande du Gouverneur-général, qui désire conférer avec les autorités manitobaines, en vue d'opérer une conciliation. MM. Greenway et Sifton sont, en effet, en ce moment à Ottawa ainsi que Mgr Langevin. Si cet effort est infructueux, le parlement fédéral devra lui-même régler la question et le gouvernement Greenway, en résistant à la décision du plus haut tribunal de l'empire, encourra toute la responsabilité de cette intervention.



LE STICK

(Suite et fin.) (1)

CHAPITRE VIII

Marthe, fidèle à sa promesse, vint à cinq heures et demie chez son amie, celle-ci n'était pas rentrée, elle prit sur une liseuse un livre traversé par un coupe-papier d'ivoire et revêtu d'une enveloppe de soie brochée à galons d'or (habit de gala du livre en vogue). De multiples draperies aux fenêtres accentuaient dans le salon le début du crépuscule, elle se fraya un chemin à travers meubles, tables et bibelots, et s'installa sur une chaise basse, si près des vitres que leurs amples rideaux la masquèrent presque complètement, des aspidistras touffus, groupés dans une large jardinière, achevaient de l'invisibiliser.

Ainsi dissimulée sans préméditation, et absorbée dans la lecture des *Mémoires du général Marbot*, elle fit un mouvement quand la porte du salon s'ouvrit, mais la voix du domestique la cloua sur sa chaise.

— “ Monsieur le vicomte n'attendra pas longtemps, “ madame ne peut plus tarder à rentrer.”

Marthe à travers les longues feuilles des plantes qui l'abritaient, vit Jean de Sauleville s'adosser à la cheminée et fixer d'un œil distrait les rosaces éclatantes du moëlleux tapis d'Orient qu'elle et lui avaient sous les pieds.

—Hermine veut évidemment me laisser le soin de recevoir ses aveux..., elle aura manigancé cette rencontre pour qu'il plaide lui-même sa cause ... la ruse est déjouée ! Me voici providentiellement blottie dans une excellente cachette, j'y reste ; car si j'en sortais, que me dirait-il ? que lui répondrais-je?... Ah ! c'est Geneviève qu'il faudrait ici en face de lui ! sa pensée va peut-être vers elle, en ce moment... il sourit... il ne bouge pas... A quoi réfléchit-il ainsi ?—Hermine devrait bien revenir !

Le jeune lieutenant partageait cet avis car, après avoir regardé plusieurs fois sa montre, il quitta la cheminée pour consulter un

(1) Voyez REVUE CANADIENNE, janvier, février, mars et mai 1895.

cartel Louis XV dont le tic tac sonore devenait de plus en plus accusateur contre la retardataire en se mêlant au roulement de voiture lointain, qui, ascendant et décroissant tour à tour, semblait à chaque instant se rapprocher, gronder, trépider et piaffer pour descendre au perron la joyeuse attendue.

Bientôt l'impatience de Jean devint visible, il se mit à marcher de long en large dans le salon, au grand effroi de Marthe chacun de ses pas l'amenait vers la fenêtre, croyait-elle. S'il s'arrêtait, elle ne respirait plus ; n'était-il pas en éveil sur sa cachette !!! Quand le va et vient recommençait, ses transes redoublaient. Jamais les cache-cache de son enfance n'avaient été plus palpitants ! Elle ne savait pas comment sortir de cette situation fausse qui lui devenait intolérable.

Hermine fit enfin irruption auprès de ses deux visiteurs et s'écria impétueusement :

—Bonjour ! mes amis, si j'arrive trop tôt tant pis !

Jean tira sa montre avec un flegme affecté.

—Je vous attends depuis près d'une demi-heure, et pourtant j'étais moi-même en retard... de dix minutes.

—Fi, monsieur, c'est bien mal dix minutes ! moi, je n'ai aucun remords, car... vous n'étiez pas seul, je suppose, ajouta-t-elle un peu désappointée en ne voyant là personne autre.

—Et qui donc aurait pu vous remplacer ! fit-il galamment.

—Madame de Luson... elle est entrée ici, on me l'a dit.

—Je ne l'ai pas vue.

—Elle se sera éclipmée sans crier gare avec moins de patience que vous alors !

Le ton déconft d'Hermine changeait en certitude les soupçons de Marthe, une vive confusion la rivait maintenant dans son embrasure de fenêtre ; sa responsabilité de l'avenir de sa sœur l'excusait-elle de surprendre ainsi, oh ! sans l'avoir cherché, il est vrai, le fond d'une pensée qui allait s'épancher devant elle en tout abandon...

Pendant ce combat et cette hésitation le dialogue se poursuivait bon train :

—Madame de Luson devait être en tiers dans ce que vous aviez de si important à me dire vers six heures précises ?

—En tiers, non, mais de moitié, avec vous seul !...

Vous ne devinez pas ??? Je vous avais habilement ménagé trois quarts d'heure de tête à tête pour lui incendier le cœur... Quel mauvais sort a donc fait rater ma combinaison !

Il y eut un silence : Jean suivait avec la pointe de sa bottine le

contour des arabesques du tapis, puis lentement, avec un peu d'embarras, il répondit :

—Un cœur qui a brûlé ses vaisseaux est fort difficile à rallumer.

—Bah ! il suffit d'une étincelle sous les cendres !

—Oh ! les cendres ! quel mot funèbre ! le bois vert serait encore préférable.

—C'est notre imbécile d'oncle avec sa dithyrambe d'hier au soir qui vous a recoursé, je parie.

—Il me semble que Madame de Luson s'est déclarée assez catégoriquement à cette occasion, pour ne laisser aucun doute sur l'incombustibilité parfaite et définitive de ses sentiments matrimoniaux

—Mon pauvre Jean, jamais vous ne vous marierez si cela continue. Vous êtes d'une inconstance ! “ Votre flirt ” l'an dernier, était M^{lle} de Plumellé : risettes en tapinois, œillades électriques battaient leur plein, ne protestez pas, je vous ai vu.

—Oh ! vous en avez vu aussi bien d'autres que moi se dépêtrer de sa trame !

—Et je la lui vois retendre tous les jours pour combler les vides et agripper de nouveaux papillons : tous s'en dégagent comme vous assez rapidement ; mais, eux, se fixent ailleurs au moins !

Jean fit la sourde oreille à cette dernière allusion, ne se sentant pas en veine de confiance, il préféra s'en tenir pour le moment, au badinage anodin que facilitait l'évocation de la fameuse Méméte de Plumelle.

—Sa coquetterie, dit-il est par trop banale ! que signifient ces secrets universels chuchotés à chacun tour à tour, ces cigarettes acceptées de toutes les mains, qualifiées à perpétuité “ d'exception ” ou “ d'essai ” avec un “ parce que c'est vous qui me l'offrez ” susurré sans variante... ; tout cela devient enrageant, rasant...

—Bassinant, si vous voulez, interrompit Hermine, qui trouvait la tirade un peu longue, mais cela ne l'empêchera pas de se marier, car elle a des pions.

—Et qui donc serait riche avec elle ? ses bibelots, ses fleurs, ses caprices, ses toilettes dévoreraient par an 50 mail coach, 66 daemons et autant d'équipages de chasse !

—Madame Findor était hier de votre avis prétendant que Méméte s'habille et se chausse de billets de banque et que les pépites du Pérou ne suffisent pas à dorer sa chevelure.

—Ni son silence, certes ! Elle n'est pas épousable, c'est un hochet clinquant dont les grelots sonnent un certain argot qui peut paraître amusant, exultant, tordant aux “ flirtmen,” mais qui

deviendrait vite exacerbant pour un mari ; on ne se soucie pas en ménage, je suppose, d'avoir toute la journée les oreilles bourrées de superlatifs et d'exclamations.

—Prenez garde, vous allez couper les herbes de mon propre jardin, s'écria étourdiment Hermine.

—Il s'en trouve quelques mauvaises dans les meilleures terres, mais je ne vous fais pas l'injure de vous classer dans le clan des affolées et des névrosées, dont quelques spécimens se glissent pourtant jusque dans votre salon, vous êtes dans le train mixte ; elles, dans l'express ; le vôtre est encore chauffé par vos maris, les déraillements y sont rares.

—Vous ne voudriez cependant pas que votre femme s'y lance un jour ?

—Non, autant que possible, car je ne me sens aucune aptitude de garde-frein ou d'aiguilleur.

Hermine était devenue pensive, certaines observations de son mari lui revenaient en mémoire accompagnées d'un petit remords de n'en pas avoir tenu compte. Mais son insouciance reprit aussitôt le dessus.

—Vous aimez trop les contrastes, mon cher, vous allez tout de suite d'un extrême à l'autre : Vous voici encore tout confit du langage céleste de notre douce et vertueuse amie, et pourtant, je gage qu'une transition inverse hante déjà votre esprit. Marthe n'est pas assez genrée, assez chicarde, assez... accapareuse pour vous tenir longtemps dans ses rêts, elle va être lâchée à son tour, pour quelqu'essoufflée comme.....

—Votre perspicacité est en défaut, chère petite cousine, je suis fidèle, très fidèle même, mais, comme il serait fou, quand la réalité se présente, de s'obstiner à en poursuivre l'ombre, je procède par voie hiérarchique.

—La voie hiérarchique ! pour épouser quelqu'un, fit Hermine dans un éclat de rire, est-ce M^{lle} Mémette qui vous a enseigné cette manœuvre.

—Non, c'est vous.

—Moi ! Voilà qui est fort ! par exemple !

—Oui vous ! en me faisant franchir le premier échelon que voilà. Il alla prendre sur le piano un cadre de peluche bleue posé sur un petit chevalet de merisier naturel. Ne vous souvient-il pas de m'avoir fait admirer cette photographie en me racontant avec émotion la mort prématurée de votre cousin de Luson ? Je revenais d'Afrique ce jour-là même, il y a quatre ans ; on songeait à me marier, mais cette image devint mon type ; j'en avais l'esprit

fortement "tatoué," peut-être un dernier reflet intérieur du brûlant soleil d'Orient ne fut-il pas étranger à cette profonde impression dont rien ne put me détourner.....

Hermine eut un geste de protestation.

—Me détourner sérieusement, du moins.

—A la bonne heure, j'allais me récrier ! Et le second échelon, s'il vous plaît ?

—Une rencontre en wagon cet hiver avec l'original de cette photographie, puis une apparition touchante, éperdue aux pieds d'un cheval, ensuite grâce à vous, l'entrevue du concours hippique. Mais ce n'est toujours qu'une charmante vision, éthérée, shakspearienne dont le regard et le cœur sont insaisissables.

Hier enfin, à l'instar des contes de fée, d'un coup de baguette.....

—De stick magique, renchérit Hermine.

—De stick magique, mon idéal prend corps pour de bon et se métamorphose en une fraîche et ravissante jeune fille...

—Geneviève ?

—Oui, M^{lle} de Vuillers ; ses traits, moins fins peut-être que ceux de M^{me} de Luson, ont la même distinction, la même expression mobile et captivante. Seulement, tandis que la fierté de l'ainée devient un halte-là décourageant, la réserve de l'autre, au contraire, n'est qu'une pâquerette à effeuiller suavement sur son front candide.

—Quel emballement poétique, mon cher ! on vous verra courir sur Pégase à l'hippique.

—J'ai eu le temps de rêver à ma muse, et de galoper jusqu'au Parnasse en vous attendant tout à l'heure.

—Est-il rancuneux, ce Jean ! mais vrai, c'est sérieux pour Geneviève ?

—Sérieux, vrai, définitif, car c'est à elle, il me semble, que je pense depuis quatre ans, elle que je pressentais en rêvant à sa sœur ; elle, enfin, qui répond, je le crois, je le sens, à la vive sympathie qu'elle m'inspirait à travers tant de voiles et dont l'intensité me pousse maintenant à vous prier de vouloir bien être l'intermédiaire de ma demande. J'en ai parlé ce matin à mon oncle, il m'approuve.....

—Assurément ! il ne s'agit pas de lui souffler une veuve ! ! ! mais vous ne savez peut-être pas que Marthe a le double de fortune par son douaire.

—Cette doublure-là me brûlerait les doigts ; le souvenir en serait importun à tout instant.

—Ainsi, vous préférez bâtir à neuf plutôt que de réédifier ce bonheur effondré, dit Hermine, avec un accent de regret.

—Vous conviendrez qu'il serait présomptueux à moi de prétendre ressusciter un mirage évanoui en pleine lune de miel, alors que pas un défaut du mari n'a eu le temps d'y projeter son ombre ?

—Eh ! n'est-ce pas un fameux tort d'avoir déserté si vite pour l'autre monde.

—Non, c'est le meilleur moyen de conserver dans celui-ci son auréole de perfection.

—Mais enfin..... si Marthe vous aime maintenant ?

—Oh ! je n'ai pas cette illusion.

Puis, inquiet, il ajouta vivement :

—Madame de Luson ne vous a pas dit que...

—Non, non, rassurez-vous, dit Hermine.

—Rassurez-vous, répéta un écho venant de la fenêtre, d'où surgit Marthe tout à coup. Elle eût préféré ne se montrer qu'après le départ de Jean, mais à ce moment le domestique entra pour allumer les lampes et baisser les stores ; elle ne voulait pas être prise aux écoutes.

—Rassurez-vous, dit-elle en dissimulant le rire qui la gagnait à la vue de l'effarement de ses deux interlocuteurs, j'ai trouvé ce que je cherchais : écoutez. Alors, pour éviter une explication en présence du domestique, elle s'assit sous le rayonnement du grand abat-jour aurore, ouvrit le livre qu'elle tenait et, les yeux fixés sur une des pages, dit, en simulant une lecture :

“ Dans l'Inde le corps de cette jeune *Marth-yre* eût été incinéré sur le bûcher des veuves. En France, c'est son cœur de chair qui a été consumé en se surnaturalisant. Dieu y a taillé un vide si profond, une telle enchassure que Lui seul désormais peut s'y adapter. Il lui suffit.”

Le domestique ayant disparu, elle se leva et tendit la main à Jean de Sauleville, en ajoutant d'un ton affectueux :

—Vous avez conquis déjà celui de Geneviève ; elle est rêveuse et préoccupée depuis hier, il m'est facile de deviner à qui elle pense, et nous nous ressemblons assez moralement pour que, me reportant à cinq années en arrière, je dise : “ à son tour maintenant ! ”

VICOMTE FLOCEL DE MERLIMONT.

FIN.